Dibling Sébastien
Elongo Lukulunga Vicky
Vanden Daelen Christine

Avril 2004

Etude présentée lors du Séminaire International sur la dette extérieure du Zaïre

Et si le Congo-Zaïre refusait de payer *sa* dette ?

Essai analytique des preuves d'une dette odieuse

Abstract

La République Démocratique du Congo, avec Kabila II, vient de bénéficier d'une annulation de sa dette extérieure, dans le cadre de l'initiative PPTE. Est-ce pour dire que ce pays et son peuple viennent d'être libérés de ce lourd fardeau de la dette extérieure qui, selon la doctrine de la dette odieuse, est une affaire, d'une part, du régime de Mobutu et, d'autre part, des pays occidentaux complices dans la pérennisation de la dictature de ce dernier ? Si tel est le cas, pourquoi alors vouloir lier les Congolais et le Congo à une dette dont ils n'ont jamais tiré profit ? Pourquoi continuer à peaufiner des mécanismes ou stratagèmes pour les amener toujours à assumer la responsabilité d'une dette dont les autres se sont servis en les asservissant ? Car, la dette extérieure contractée sous le régime Mobutu était principalement affectée à la réalisation de projets contre-productifs pour le pays, grâce auxquels Mobutu et son entourage (interne et externe) ont su tirer, par le jeu de la corruption, leurs dividendes à travers des commissions.

TRAVAIL RÉALISÉ DANS LE CADRE DU GROUPE DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DU DROIT DU CADTM, ORGANISÉ PAR HUGO RUIZ

PLAN DE L'ÉTUDE

I. INTRODUCTION

1.1. Objectif du groupe droit – dette RDC[1]

Le groupe RDC est composé de trois membres de formations complémentaires (Licence en Sciences politiques et Diplôme d'études spécialisées en Coopération au développement à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) ; Diplôme d'études approfondies en Philosophie aux Facultés Catholiques de Kinshasa, Maîtrise en Gouvernance et développement à l'Université d'Anvers, Doctorant en Journalisme et Communication politique à l'ULB ; Ingénieur de Gestion à l'ULB), et d'une expérience particulièrement proche du sujet traité, à savoir des problèmes d'endettement, de la mise en perspective du droit international et de la situation de la RDC.
Le groupe s'est créé sous l'impulsion du CADTM dans le cadre de réunions informelles avec pour objectif de se pencher sur le lien qui existe entre le droit et la dette des pays du Sud. Plus particulièrement, notre groupe « RDC » a formalisé l'état de l'endettement actuel du Congo-Kinshasa. Ce document aura été élaboré au sein du groupe RDC, débattu et amélioré avec l'ensemble du groupe droit du CADTM et enfin présenté lors du Séminaire International sur le droit du CADTM, à Amsterdam (décembre 2003).

1.2. Objectif et pertinence de l'étude

Si l'accumulation improductive de l'emprunt par la prolifération d'investissements dénués d'utilité économique fait office au Zaïre, il paraît donc logique d'analyser, d'une part, les causes et les mécanismes de cette diversion et, d'autre part, d'évoquer ses conséquences sur la situation politique, économique et sociale du pays ainsi que d'en identifier les responsabilités dans le chef des acteurs locaux et externes impliqués.

De ce qui précède, la dette congolaise, au regard de la doctrine de la dette odieuse, qui constitue une exception en droit international introduite dans les années 20, est, de notre avis, odieuse et, donc, ne mérite pas, de ce fait, d'être payée. Car, comme le fait remarquer Sack, juriste allemand spécialiste du droit international, si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour les besoins et dans les intérêts de l'Etat, mais pour, notamment, fortifier son régime despotique et réprimer la population, cette dette est odieuse pour la population de l'Etat entier. De ce fait, elle n'est pas obligatoire pour la nation et, en tant que dette *personnelle* du pouvoir qui l'a contractée, elle tombe avec la chute de ce pouvoir. Même si le nouveau pouvoir est despotique, il n'a pas l'obligation d'assumer la responsabilité des dettes personnelles de l'ancien pouvoir.[2]

Dans cette optique, si la République Démocratique du Congo refusait de payer cette dette – ce qui est son droit –, elle ne serait pas la première comme nous en témoigne l'histoire.

[1] Nous ferons usage, selon les cas et les circonstances, de diverses dénominations pour désigner l'actuelle République Démocratique du Congo, à savoir : Congo-Belge, Zaïre, Congo-Kinshasa, Congo-Zaïre.

[2] Cf. A.-N. SACK, *Les effets des transformations des Etats sur leurs dettes publiques et autres obligations financières. Traité juridique et financier, I. Dettes publiques*, Paris, Recueil Sirey, 1927, p.46, 157.

Cas d'annulation de dettes dans l'histoire

Des cas d'annulation de dettes de pays endettés existent. Ils sapent l'argument selon lequel "l'annulation de la dette exclurait à tout jamais les pays à l'accès à des prêts extérieurs".

Le non moins célèbre cas est probablement la défaillance de la Russie en 1917, rebaptisée URSS lors de la révolution d'octobre : les Bolcheviks refusent de reconnaître les dettes contractées par l'Etat russe. Or, en 1987, toujours sous le régime communiste, et bien avant la chute du Mur de Berlin, l'URSS a de nouveau accès à des prêts internationaux[1].

Dans les années 30, l'Angleterre, la France et l'Italie refusèrent d'honorer leurs engagements envers Etats-Unis. Washington oublia, rapporte le Wall Street journal[2].

D'autres cas d'annulation de dettes existent au profit d'Etats du Tiers-Monde. Ils ont même permis un certain décollage de ces pays. Tel est le cas de la répudiation de leurs dettes par quatorze Etats latino-américains dans les années 30. Les années 20 avaient vu un financement massif de l'Amérique latine par le biais de titres. Face au tarissement des flux financiers, consécutif à la crise financière de 1929, ces pays n'ont plus accès aux crédits nécessaires pour faire face à leurs obligations. Un à un, ce sont quatorze pays d'Amérique latine qui vont finir par répudier, de 1931 à 1935, leurs dettes[3].

Toujours dans les années 30, plusieurs pays d'Europe de l'Est, la Turquie et la Chine ne furent plus en état de rembourser leurs engagements. Ce fut également le cas au 20ème siècle du Japon (en 1941 et en 1952), de l'Espagne et des Philippines.

La remise de 51,7 % de la dette de guerre allemande, accordée lors des accords de Londres du 27 février 1953, se fonde sur la notion d'insoutenabilité de la dette, compte-tenu de la faiblesse de l'économie allemande. Le contraste avec la situation actuelle est saisissant : grâce à cette annulation, l'Allemagne s'est hissée comme première puissance économique de l'Union européenne.

Plus récemment encore, on peut épingler le cas de la Pologne : en mars 1991, le Club de Paris a convenu d'accorder une remise de dette sur environ la moitié des créances que ses membres détiennent collectivement sur la Pologne, soit environ 33 milliards de dollars. Les créanciers sont l'Allemagne (10 milliards de dollars), l'Autriche, la France, le Canada et les USA (3,5 milliards de dollars). Cette décision a été contestée dans la mesure où elle bénéficie à un pays relativement riche (le PIB par habitant est à peu près égal à celui de la Turquie) alors même que de nombreux pays extrêmement pauvres d'Afrique sont abandonnés à la lourde charge de la dette.

Pour tout dire, il est difficile de ne pas voir une incohérence puisque la totalité de cette dette a été accumulée sous un régime différent.

L'histoire montre encore que les représailles à l'égard des pays en défaut total ou partiel de paiements se sont résumées à l'exclusion des marchés internationaux des capitaux pendant une brève période, au terme de laquelle ils ont de nouveau accès au crédit. De manière plus surprenante encore, on constate que les pays qui ont fidèlement honoré leurs engagements contractuels ne se sont pas vus octroyer davantage de crédits nouveaux que les pays ayant suspendu leurs paiements. Au cours de l'entre-deux-guerres, l'Argentine, qui avait scrupuleusement assuré le service de sa dette, n'a bénéficié d'aucuns traitements de faveur par rapport au Brésil, au Chili ou au Pérou, qui avaient remboursé moins de 30 % de leurs dettes en valeur actualisée[4].

[1] Hughes PUEL, "L*a question de la légitimité de la dette",* Economie et Humanisme, n° 306 p. 30-34.

[2] Cité par Noam CHOMSKI, Périodique n° 9 du CADTM, premier trimestre 1999.

[3] Eric TOUSSAINT, "*la Bourse ou la vie, la finance contre les peuples"* Luc Pire, 1998 p. 106-107.

[4] CNCD-CADTM, *"Pour une annulation des créances belges sur la République Démocratique du Congo", CNCD, Bruxelles, 2002, p. 35.*

Trois chapitres structurent notre préoccupation. Le premier nous permettra d'appréhender la nature du régime zaïrois sous lequel cette dette a été contractée et dont le mode de gestion politique ne visait jamais l'intérêt du peuple. Nous étudierons également l'évolution et la composition de la dette extérieure du Zaïre afin de déterminer, selon le cas, son utilité, pire son inutilité économique et, respectivement, sa contribution au développement ou sous-développement du pays. Le deuxième chapitre dégagera les stratégies duales mises en œuvre par les deux régimes Kabila dans la gestion de cette dette ou dans l'optique de sa répudiation. Enfin, dans le dernier chapitre, que nous voulons critique, nous nous efforcerons de dégager, dans la mesure du possible, les conséquences de l'initiative PPTE dans l'optique de l'impunité des responsables de ce désastre et de légitimation d'une dette odieuse.

Après trente deux années de dictature, suivis de deux gouvernements laminés par deux guerres (3,5 millions de morts), les résultats sont révoltants et alarmants au regard du développement socio-économique du pays (le PIB de 1965 s'élevait à 550 milliards de francs congolais (prix constant de 1987), il passa à 420 milliards de francs congolais en 1999[1]), alors que le Zaïre dispose de toutes les richesses naturelles pour vivre en prospérité.

C'est pour cela qu'une étude approfondie sur le mal zaïrois, sur la question de la dette odieuse et ses conséquences sur l'avenir du peuple congolais, dont notre réflexion constitue une modeste contribution, s'avère indispensable.

[1] J. MATON et H-B SOLIGNAC LECOMTE, *Congo 1965-1999 : Les espoirs déçus du « Brésil africain »*, Centre de développement de l'OCDE, Documents techniques n°178,

II. LA DETTE SOUS MOBUTU

2.1. Le Zaïre ou un Etat de non-droits

Notre objectif, dans ce chapitre, consiste à relever les indices, à travers le système politique instauré par Mobutu[1], qui militent en faveur de la thèse de la dette odieuse congolaise.

Les institutions sous Mobutu étaient hyper-centralisées assurant à la présidence le contrôle de tous les pouvoirs et de toutes les décisions. Tous les postes-clés dépendaient du bon vouloir de Mobutu et celui-ci s'arrangeait pour que chaque fonctionnaire n'y restait pas trop longtemps par peur qu'il construise une base politique indépendante. D'autre part, le régime de Mobutu était essentiellement fondé sur la corruption, et la violation perpétuelle des droits humains, de sorte que le renoncement à ces pratiques entraînerait irrémédiablement, comme le fait remarquer Michael G. Schatzberg[2], l'auteur de « Mobutu ou le chaos ? », la fin du système :

> « Il est simplement naïf et irréaliste de croire que le gouvernement de Mobutu sanctionnera les "°abus°" des "°forces de sécurité°". Mobutu assied son pouvoir par la coercition et celui-ci repose en partie sur les « abus » perpétrés par ces forces de sécurité qui intimident la population et lui permettent de se maintenir au pouvoir. »[3]

Et plus loin, citant Young :

> « Economiquement, la corruption est tellement ancrée dans les mœurs comme méthode personnelle de pouvoir et d'enrichissement (ce que l'on appelle "°l'amitié présidentielle ") que son éradication, sous le régime actuel, apparaît comme impossible. »[4]

Les points qui suivent, sans vouloir prétendre à une vue exhaustive de la nature du régime de Mobutu, permettent, néanmoins, d'éclairer sur les mécanismes conçus par ce pouvoir pour sa longévité, grâce au soutien de l'Occident et, ce, en dépit des violations des droits de son peuple.

---

[1] En effet, le 30 juin 1960, le Congo-Belge devient indépendant. A l'issue de premières élections et, jusque-là les seules, à notre connaissance, démocratiquement organisées dans ce pays, Joseph Kasavubu et Patrice Lumumba sont respectivement élus chef de l'Etat et Premier ministre. La cohabitation ne fut pas longue entre les deux dirigeants, car, le 5 septembre 1960, ils se révoquent mutuellement. Profitant de cette crise, Mobutu, chef de l'armée, bénéficiant du soutien de la CIA, dissout, le 14 septembre 1960, la Constitution, neutralise la classe politique et met en place un nouveau gouvernement. Jugé "°gênant°", c'est-à-dire d'anti-américain et de pro-communiste par l'Occident, Lumumba sera assassiné le 17 janvier 1961 par le gouvernement Mobutu, avec l'apport politique et financier de l'Occident, notamment de l'Administration américaine. Et, le 24 novembre 1965, grâce toujours à l'apport de l'étranger, il réussit, cette fois-ci, son coup en démettant le président Kasavubu, et s'auto-proclame Président de la République.

[2] Michael G. SCHATZBERG, *Mobutu or chaos? The United States and Zaire, 1960-1990*, University Press of America, Lanham, 1991, p.80-81.

[3] « *But it is simply naïve and unrealistic to believe that Mobutu's government would ''correct abuses'' by the ''security forces''. Mobutu rules through coercion and, in part, depends on these ''abuses'' to keep the population cowed and to remain in power.* »

[4] «*Economically, corruption is so deeply entrenched as a method of personal rule as well as enrichment of what has been termed the ''presidential brotherhood'' that its eradication under the existing regime appears impossible.* »

2.1.1. L'économie de pots de vin

La première source chronologique d'enrichissement de Mobutu fut constituée des pots de vin offerts par les gouvernements occidentaux. De nombreux rapports attestent ce type de liens entre dirigeants zaïrois et dirigeants occidentaux. Comme en témoignent S. Askin et C. Collins, la relation entre Mobutu et les Etats-Unis est particulièrement représentative de cette "diplomatie" singulière (Morris, 1977 et interview de S. Askin et C. Collins)[1]:

> « L'ancien responsable du Conseil de Sécurité National américain, Roger Morris, a estimé que Mobutu reçut près de 150 millions US dollars des Etats-Unis, dans la première décennie de son règne [1965 – 1975]. Lors d'une interview, Morris insista sur le fait qu'il faisait référence à « un ancien type de [« transfert »] … [c'est-à-dire] de l'argent non comptabilisé et dépensé par la CIA », ne comportant donc pas d'autres formes de fonds, des programmes d'aide étrangère, qui auraient pu être détournés, par Mobutu et ses associés. »[2]

Mais bien avant même qu'il ne devienne Chef de l'Etat, un rapport du Secrétariat général des Nations Unies, en 1962, révèle que plusieurs millions de dollars, officiellement remis à Mobutu pour payer ses troupes, avaient été détournés. C'est à cette époque que les premières traces de l'existence de comptes suisses, appartenant à Mobutu, avaient été identifiées[3].

Bien que les relations avec l'Europe soient moins ouvertement admises à cette époque, l'attitude de certains Etats, avec l'avènement de l'aide au développement dans les années 70, fut bien des fois "douteuse", comme l'atteste le rapport Blumenthal sur l'implication de politiciens belges, français et suisses dans des mécanismes de corruption pour l'obtention de contrats juteux. La plupart des contrats d'investissement furent souvent négociés à coups de pots de vin ou commissions, suivant une ingénierie financière tellement bien pensée qu'elle donnait l'impression que la transaction fut totalement normale.[4]

[1] S. ASKIN et C. COLLINS, *Op. cit.*, p.7.

[2] *"Former US National Security Council official Roger Morris has estimated that Mobutu received closed to $150 millions from US in the first decade of his rule [1965 – 1975]. In an interview, Morris emphasised that he was referring to "straight old-fashioned boodle…unaccountable money spent by the CIA", not including any additional funds which may have been diverted by Mobutu or his associates from over foreign aid programmes."*

[3] Cf., Michael G. SCHATZBERG, *Op. cit.,* p.82.

[4] Commentant ce système, Jean ZIEGLER constate qu'il s'agit « *d'une ingénierie financière qu'aucun pays du Sud et qu'aucun de leurs gouvernements ne possèdent. Le savoir-faire des banquiers suisses ou autres est donc indispensable. (…) Il est important de réaliser que ces systèmes de décapitalisation nécessitent l'assistance technique des puissances financières occidentales (banques, intermédiaires financiers, etc.). Sans la complicité des banques, cela ne pourrait pas fonctionner* ». (Jean-Claude WILLAME, *Zaïre : L'épopée d'Inga, Chronique d'une prédation industrielle*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 231-232.)

2.1.2. La zaïrianisation ou une nationalisation atypique

Sous prétexte de doter l'Etat d'un capital national, Mobutu entame plusieurs cycles de nationalisation – connus sous le nom de zaïrianisation – du patrimoine détenu par des investisseurs étrangers, dont le plus important aura lieu en novembre 1973. Dans un contexte d'indépendance, cette réforme fut assez populaire, mais les déceptions ne se sont pas fait attendre. Très vite, les nouveaux acquéreurs, sélectionnés sur mesure, s'illustrèrent par une gestion calamiteuse. Il leur était reproché, notamment, l'absence totale d'activités commerciales, l'inefficacité de gestion, l'utilisation des fonds à des fins personnelles (construction de villas, achat de voitures…), l'absence totale de documents comptables, etc. Cette réforme, au lieu de contribuer positivement à la situation économique du pays, a au contraire produit des effets pervers et désastreux, d'une part, sur les finances de l'Etat, notamment parce que les nouveaux acquéreurs ne s'acquittèrent pas de leurs obligations fiscales, et d'autre part, sur le prix de vente des produits, notamment parce que ces mêmes acquéreurs en augmentaient le prix pour accroître leurs dépenses de consommation et non la rentabilité de leur nouvelle affaire.

Nous avons utilisé l'expression « sélectionnés sur mesure », car les bénéficiaires furent choisis, non en raison de critères de compétence et d'objectivité, mais selon le rapport favorable qu'ils entretenaient avec Mobutu et son pouvoir. De sorte que les acquéreurs attitrés, notamment les commerçants, furent carrément écartés. Dans cette confusion, les premiers à être servis, mieux à se servir, furent, d'abord, Mobutu, lui-même, et son épouse. Ainsi, en 1974, le couple présidentiel devint propriétaire d'un consortium regroupant 14 sociétés d'élevage et de plantation dispersées dans tout le pays (CELZA) et de deux gros domaines agro-industriels (l'un à N'Sele et l'autre à Gbadolite).

Il importe, toutefois, d'indiquer que cette nationalisation ne fut pas appliquée de manière « radicale » du fait que les anciens propriétaires ne perdirent pas tout leur investissement. Par exemple, lorsque Mobutu nationalisa l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK), détenue par la Société Générale de Belgique, un accord octroya à cette dernière un contrat lucratif pour diriger le successeur de UMHK, à savoir la Générale des carrières et des mines (Gécamines). D'autre part, et ce pour toute les entreprises nationalisées, il était prévu qu'aucun employé (zaïrois ou étranger) ne pouvait être renvoyé, assurant ainsi la continuité de l'entreprise.

2.1.3. Le détournement des fonds publics

S. Askin et C. Collins, dont les études nous inspirent largement, affirment avoir obtenu des informations sur le détournement de fonds publics par l'intermédiaire de fonctionnaires qui furent désespérés de la complicité de leur institution, la Banque mondiale, dans la dissimulation des abus du régime de Mobutu.
En effet, les ponctions dans les caisses de l'Etat furent une source stable et abondante d'enrichissement pour le clan Mobutu, comme l'on va s'en apercevoir à travers les trois catégories de détournements opérées par le clan dans les caisses de l'Etat :

- Dépenses légales. Tout d'abord, nous devons prendre en compte la dotation présidentielle qui fut une ligne du budget pour les dépenses du Président Mobutu hors de tout contrôle ou d'audit indépendant. Selon S. Askin et C. Collins, ce fond totalisa officiellement 15 à 20% du budget opérationnel de l'Etat et 30 à 35% du budget en capital.

A titre illustratif, selon ces auteurs et les informations qu'ils ont pu obtenir (p.78)[1]:

> « Selon un rapport, contenant des chiffres précis (données non publiées datant de la période 1980 à 1987) sur les fonds officiels octroyés à la Fondation « Mama Mobutu », au parti en place, à son mouvement de jeunesse et à d'autres institutions contrôlées directement par le Président, ces « institutions politiques », prises dans leur ensemble, recevaient annuellement deux à trois fois la *dotation présidentielle*. »[2]

- Dépenses illégales. Le rapport Blumenthal, rendu public en 1982, indique qu'il est impossible de contrôler les transactions financières réalisées par l'Etat, le bureau présidentiel faisant peu de différence entre les dépenses publiques et les dépenses personnelles. Des montants importants furent transférés sur plusieurs comptes spéciaux auxquels seulement Mobutu et ses associés avaient accès. Blumenthal identifia, dans son rapport, au moins sept de ces comptes détenus dans des banques étrangères, lesquels étaient utilisés pour réaliser des transferts directs sur les comptes personnels de Mobutu ou pour corrompre des acteurs politiques.

  Dans la même optique, la Banque Centrale fut, elle aussi, l'objet de ponctions régulières de la part de son entourage. Pour la seule période allant de 1977 à 1979, les devises prélevées s'élevaient entre 1.000.000$ et 1.765.000$[3].

- Dépenses mystérieuses. Un des postes importants du budget de l'Etat (environ 18%, d'après une étude de la Banque mondiale 1989) est celui d'« Autres biens et services », un fourre-tout qui contient peu d'information sur les affectations de ces dépenses. Selon les experts de la Banque mondiale, la majeure partie de cet argent fut utilisée, notamment, pour des dépenses somptuaires ainsi que pour l'achat de matériel militaire.

2.1.4. Le détournement des gains d'exportations de minerais

Ce mécanisme fut sûrement le plus lucratif et a constitué un pillage systématique des ressources naturelles du Zaïre. Ainsi, de nombreux rapports de la Banque mondiale, notamment, illustrent ce pillage par le détournement de 150 millions à 400 millions US$ par an des revenus d'exportations de cuivre et de cobalt, détenus par des entreprises d'Etat. De plus, la SOZACOM (Société Zaïroise de Commerce), parastatal responsable du marketing des minerais de cuivre et de cobalt, fut utilisée par l'élite comme source de change international pour pouvoir réaliser du profit sur le marché noir. Il est estimé qu'un milliard de dollars fut détourné de cette manière[4].

---

[1] *Ibid.*, p.78.

[2] "One report contains detailed figures on official funding of the Mama Mobutu Foundation, the ruling party and its youth movement, and other political "institutions" controlled directly by the President. Taken as a group, these 'political institutions' received annual appropriations totalling two or three times the dotation présidentielle, according to unpublished data for the year 1980 through 1987."

[3] E. DUNGIA, *Mobutu et l'argent du Zaïre. Révélations d'un diplomate, ex-agent des services secrets*, Paris, L'Harmattan, 1992, p.170-176.

[4] *Ibid.* p.346.

2.1.5. Les aides au développement et les emprunts

Vers le milieu des années '70, il était clair que l'argent transféré au Zaïre sous forme de dons ou de prêts était automatiquement détourné de leur objet initial. Ou bien ces dons ou prêts étaient directement transférés sur des comptes étrangers à titre personnel[1], ou bien ils étaient investis dans des projets de prestige, inadaptés et/ou inutiles qui (nous y reviendrons avec force et détails dans la sous-section suivante) permirent l'enrichissement de nombreuses personnes mais sûrement pas l'industrialisation durable de l'économie. Par exemple, d'après la Commission des biens mal acquis, instituée à l'issue des travaux de la Conférence nationale, Mobutu aurait pu empocher une commission de 7% sur la valeur du projet de la centrale hydro-électrique d'Inga. L'enquête n'a pu aboutir à cause des résistances officielles[2].

2.1.6. La violation des droits de l'homme

Le Zaïre *de* Mobutu s'est fait remarquablement connaître par des violations des droits de l'homme, comme l'attestent de nombreux rapports rédigés par des institutions et organisations internationales de défense des droits de l'homme (Amnesty International - 1991 et 1993 - , le Département d'Etat des Etats-Unis - 1991 - , la Commission des droits de l'homme des Nations Unies - 1993 -).
En effet, toutes les stratégies étaient si bien pensées sous ce régime qu'il réussit à rendre le peuple indifférent et désintéressé à une éventuelle tentative de contestation du pouvoir en l'affamant expressément, jusqu'au point de le chosifier, donnant ainsi lieu à une précarité généralisée – économique, sociale et culturelle.

Une telle paupérisation implique, au vu des juristes, une privation cumulative des droits fondamentaux, dans la mesure où elle ne permet pas aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités même les plus élémentaires. Notamment ce que nous pourrions appeler le droit à la vie, entendu, pour nous, dans la double acception du terme, c'est-à-dire, d'une part, suivant la conception objective, comme *droit à la vie physique* et, d'autre part, suivant la conception subjective, comme *droit à une vie digne d'un être humain*[3]. Les deux interprétations du droit à la vie, à notre avis, expriment mutatis mutandis les diverses privations et sacrifices dont la population zaïroise a été victime.

En effet, une moindre suspicion ou rumeur de contestation, par le régime, de son mode de gouvernance justifiait l'usage de la violence de la part de ce dernier pouvant conduire jusqu'à l'élimination physique de son auteur. Les « conjurés de la Pentecôte » en 1966 ; la relégation dans leurs villages, lors du soulèvement de 1969, des étudiants meneurs de l'Université de Kinshasa ; l'exécution de jeunes officiers de l'armée en février 1978, sous prétexte d'un complot, l'arrestation et la relégation de treize parlementaires, fin 1980, pour avoir dénoncé la dictature, etc. Ces exemples n'en constituent qu'une infime partie mais sont largement illustratifs.
Tout cela n'a été possible que grâce au rôle combien important joué par les services secrets ou les forces dites de sécurité, lesquels ont constitué, en semant la terreur (extorsion, arrestations arbitraires, exécutions extra judiciaires…) auprès de la population, un apport fort appréciable pour le renforcement du pouvoir de Mobutu[4]. On peut citer, entre autres, la Division spéciale présidentielle (Dsp), laquelle, composée essentiellement de membres de la

[1] Mobutu arriva à intercepter certaines sommes avant même qu'elles n'atterrissent dans les caisses publiques ; comme, à titre illustratif, ces 5 millions de dollars accordés par l'Arabie saoudite, en 1977. (*Ibid.*, p.157).
[2] S. ASKIN et C. COLLINS, *Op. cit.*, p.77.

[3] Cf. Jacques FIERENS, « La violation des droits civils et politiques comme conséquence de la violation des droits économiques, sociaux et culturels », dans *Revue belge de droit international*, 1999-1, Bruxelles, p.49-51.

tribu du chef de l'Etat et formée par des conseillers israéliens, était chargée principalement de sa sécurité. Il y avait également d'autres agences de sécurité chargées de surveiller la population, de contrer les opposants, comme le Service d'action et de renseignements militaires (Sarm), la Garde Civile, l'Agence nationale de documentation (And) et l'Agence nationale d'immigration (Ani).

S'agissant de la limitation à la vie, comprise ici sous l'angle subjectif, imposée au peuple zaïrois, le degré profond de délabrement dans l'organisation et le fonctionnement du système éducatif entretenu sous le régime Mobutu est l'une des illustrations de la violation des droits fondamentaux auxquels tout être humain devrait avoir accès : notamment, droit à l'instruction, droit aux aliments, droits à la santé, droit aux loisirs.

Ce qui se passe dans le secteur de l'éducation est à ce titre assez illustratif. Les dépenses d'éducation, estimées à 25 % par rapport au budget national dans les années soixante-dix[1], connurent, depuis lors, une baisse vertigineuse jusqu'à moins de 5 %[2].
Dans ce climat, le salaire du professeur – limitons-nous au secteur de l'Enseignement supérieur –, qui équivalait, à l'époque, à 1.400 $, est passé, entre 1980 et 1992, l'inflation et la dévaluation de la monnaie aidant, à environ 140 $, pour sombrer jusqu'à moins de 50 $.

---

[4] Honoré NGBANDA NZAMBO KO ATUMBA, *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du maréchal Mobutu*, Paris, Editions Gideppe, 1998, p.58.

[1] L'état positif de ce chiffre en 1970, avec déjà cinq ans de règne de Mobutu, est le reflet de l'image socio-économique prometteuse héritée de l'époque coloniale.

[2] Cf. François KAYEMBE YAMILAMBA et L.-P., N'TUMBA-MUTOMBO wa M., *Promesses politiques et mémoire collective. Stratégies de domination mobutiste et misère du peuple zaïrois*, Belgique, Pistes Africaines, 1996, p.71-72.

Tableau 1 : Barème des salaires du personnel académique et scientifique au premier semestre 1995[1]

Grade	Salaire mensuel (en NZ)	Equivalence en $ US
Professeur ordinaire	64.700,00	18,49
Professeur	62.440,00	17,84
Professeur associé	46.270,00	13,22
Chef de travaux	37.607,50	10,75
Assistant 2ème mandat	30.677,50	8,77
Assistant 1er mandat	28.367,50	8,11
Chargé de Pratique Prof.	24.904,50	7,12

Enfin, la presse ne pouvait qu'être l'instrument au service du régime, censurant toutes les nouvelles qui sont de nature à gêner le pouvoir. Pour ce faire, toute la presse, tant audio-visuelle qu'écrite, était placée sous la direction du ministère de l'Information chargé, entre autre, de canaliser l'exercice des journalistes.

[1] Source : Groupe Justice et Libération (1995), cité par Cf. François KAYEMBE YAMILAMBA et L.-P., N'TUMBA-MUTOMBO wa M., *Op. cit*., p.94.

2.2. La dette du Congo-Zaïre : satisfaction des besoins de la nation congolaise ou de l'autorité dirigeante ?

2.2.1. L'évolution de l'endettement

Fin 2001, selon les estimations du FMI, la dette extérieure de la RDC s'élevait à 13,28 milliards US$. Les arriérés de paiement (principal et intérêt) représentaient 80% du stock total de la dette. Les deux figures ci-dessous nous permettent d'apprécier l'importance des créanciers de la RDC.

Figure 1 : Composition du STOCK de la dette extérieure (**13,28 milliards US$**) de la RDC, fin 2001

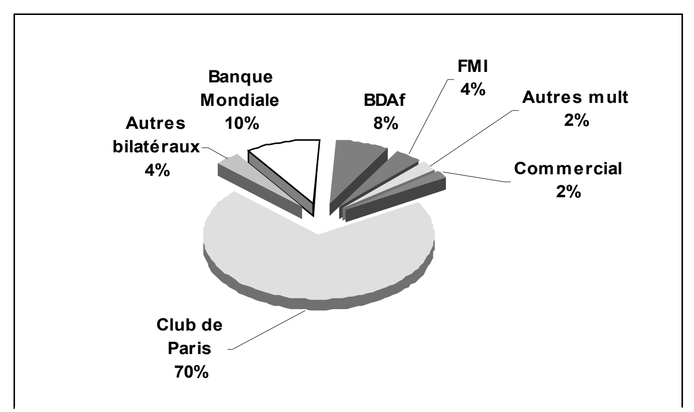
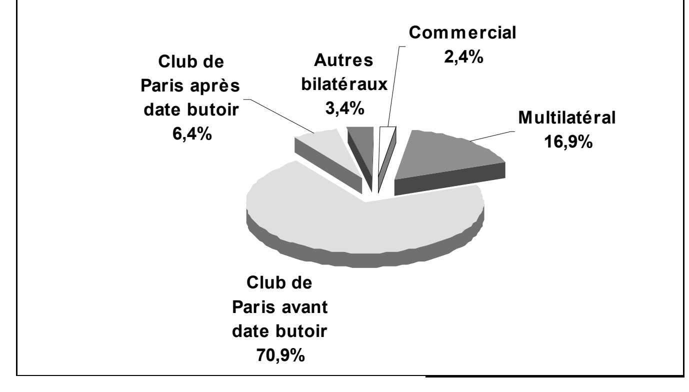


Figure 2 : Composition des ARRIÉRÉS de la dette extérieure (**10,646 milliards US$**) de la RDC, fin 2001



Source : Rapport du FMI sur l'initiative PPTE, Août 2003

Si nous considérons le stock de la dette en prix constants[1], celui-ci aura été multiplié par dix entre 1970 et 2001 (en prix courants, par 70). Cette brève analyse nous permet de constater deux éléments essentiels : premièrement, malgré l'augmentation vertigineuse du stock de la dette sur ces 31 dernières années, l'économie zaïroise n'a clairement pas bénéficié d'investissements productifs vu le taux de croissance du PIB et l'augmentation de la pauvreté. En effet, la RDC a été classée 167eme sur 175 pays dans la catégorie du niveau de développement humain (Human Development Report, United Nations). Deuxièmement, le montant des arriérés constituant le stock de la dette est surprenant. Les arriérés se composent, d'une part, du principal des emprunts qui n'a jamais pu être remboursé, faute de rentabilité des sommes prêtées et, d'autre part, des intérêts capitalisés qui ont gonflé le stock.

[1] Les prix constants permettent de comparer des valeurs monétaires entre différentes périodes. Nous obtenons le stock de la dette à prix constants en multipliant les valeurs par un déflateur, coefficient tenant compte de l'inflation.

Pour comprendre cette situation, revenons à l'origine de l'endettement à l'époque du Zaïre.

Le tableau ci-dessous nous permet d'apprécier l'évolution de la dette extérieure.

Tableau n°2 : Structure et évolution de la dette extérieure du Congo-Zaïre entre 1970 et 1998

(en million de dollars courants)

Année	Stock total de la dette extérieure	Stock dette Long Terme	Dette long terme			Utilisation des crédits du FMI	Dette Court Terme	
			Dette Bilatérale	Dette multilatérale	Dette privée		Dette Court Terme	Arriérés d'intérêts
1970	342	308	216	6	86	0	34	0
1971	404	364	102	9	252	0	40	0
1972	670	573	117	30	426	31	66	0
1973	1.040	904	125	49	729	34	102	0
1974	1.532	1.343	251	60	1.032	35	151	4
1975	2.032	1.720	454	78	1.188	86	198	29
1976	2.915	2.377	858	116	1.403	210	282	46
1977	3.659	3.002	1.060	193	1.749	268	277	112
1978	4.489	3.684	1.361	261	2.062	322	336	147
1979	4.526	3.618	1.777	282	1.559	358	343	207
1980	4.773	4.071	2.287	322	1.462	373	296	33
1981	5.092	4.225	2.511	336	1.378	474	332	60
1982	5.078	4.072	2.404	388	1.280	544	224	239
1983	5.336	4.433	3.015	450	969	622	210	71
1984	5.290	4.284	2.933	473	878	675	244	87
1985	6.183	4.962	3.467	603	892	808	309	104
1986	7.191	5.917	4.205	826	886	856	318	100
1987	8.776	7.226	5.121	1.214	891	966	462	122
1988	8.562	6.941	4.695	1.399	846	786	495	340
1989	9.251	7.978	5.492	1.608	878	628	505	140
1990	10.274	9.010	6.193	1.928	889	521	478	265
1991	10.840	9.285	6.208	2.205	872	473	390	692
1992	10.977	8.961	5.934	2.174	852	454	309	1.253
1993	11.282	8.781	5.734	2.211	836	454	255	1.792
1994	12.336	9.294	6.108	2.326	860	478	119	2.445
1995	13.256	9.636	6.376	2.382	878	485	182	2.953
1996	12.840	9.275	6.095	2.319	861	433	123	3.008
1997	12.341	8.628	5.616	2.179	834	407	365	2.941
1998	13.187	9.199	6.019	2.281	899	423	353	3.212

Source: Global Development Finance 2001 and World Development Indicators 2002, Banque mondiale

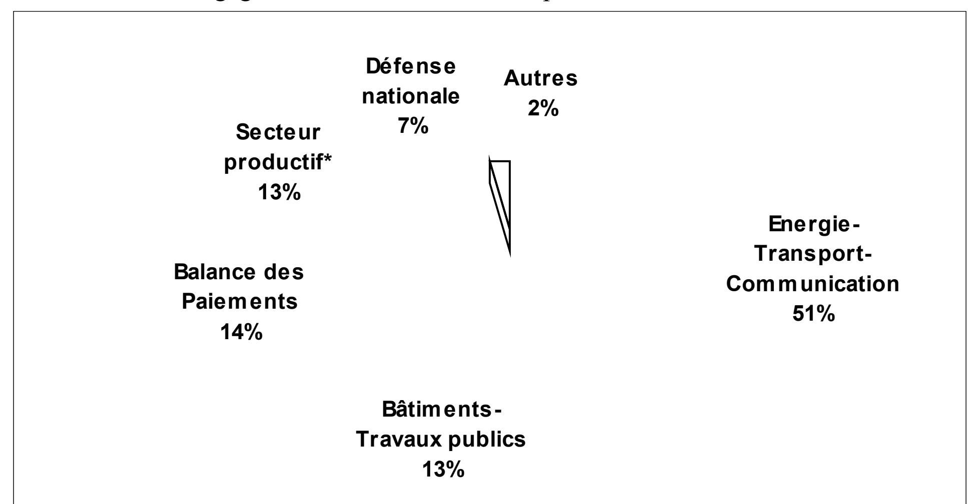
De 1965 à 1969, le stock de la dette extérieure[1] est passé de 32 millions US$ à 159 millions US$. C'est en 1970 qu'arrive la première rupture. En effet, en cette seule année, le stock de la dette a augmenté de 180 millions US$, soit multiplié par deux. La deuxième rupture intervient en 1973, lorsque les cours du cuivre et d'autres matières premières s'envolent sur les marchés internationaux. Les ressources budgétaires et les réserves de change sont importantes, ce qui permet au régime d'emprunter massivement. Ce sera l'expansion fulgurante de grands projets coûteux à rentabilité lointaine. Jusqu'en 1979, le stock de la

[1] L'entrepreneur, « *Le lancinant problème de la dette extérieure du Zaïre »*, n°11, décembre 1980, p. 44-47.

dette augmentait d'un peu moins de 700 millions US$ en moyenne par an et sera majoritairement privé. Le problème récurrent de cette période tient au fait que ces sommes étaient utilisées pour des investissements générateurs de ressources (cash) dans un très lointain et donc très incertain avenir.

Nous expliquerons, au point 2.2.2., pourquoi ces investissements n'ont pas été orientés vers des activités productives et pourquoi l'orthodoxie financière, chère à tout bon banquier, n'a pas été respectée. La figure suivante ventile les engagements extérieurs du Zaïre par branche d'activité en 1980.

Figure n°3 : Ventilation des engagements extérieurs du Zaïre par branche d'activité en 1980[1]



Source : OGEDEP 1980

Les secteurs comme l'énergie, le transport, la communication de même que les travaux publics sont indispensables pour le développement d'un pays, car ils constituent les prémisses du développement d'activités productives. L'analyse de cette ventilation peut sembler à première vue satisfaisante. Toutefois, ces projets ne furent pas basés sur la rationalité économique tant au niveau du stade de l'expertise, du financement que de l'exécution.
Intéressons-nous ici au financement. Les opérateurs zaïrois et, plus particulièrement, l'Etat zaïrois sollicitent et obtiennent des organismes financiers (surtout privés) des crédits commerciaux onéreux et à court et moyen terme pour financer des projets dont la rentabilité ne sera visible qu'à très long terme. De tels investissements d'infrastructure devraient être financés par des emprunts dont le taux d'intérêt est faible, et surtout pas variable, et dont l'échéance de remboursement est la plus lointaine possible. Ce type de contrat n'existe réellement qu'entre les Etats, cette relation permettant des conditions privilégiées.

Ni le débiteur, ni le créancier n'ont respecté la discipline financière qui veut que les conditions de l'emprunt collent avec les caractéristiques du projet. Par exemple dans le cas du barrage d'Inga, destiné à produire de l'électricité pour la totalité du Zaïre et des pays voisins, le financement résulta d'un financement à terme moyen selon des conditions commerciales. Or la construction du barrage mit au moins dix ans et sa rentabilité aurait dû être estimée à au

[1] Nous avons considéré les secteurs productifs suivant leur contribution au bilan en devises du Zaïre (tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture, l'agro-industrie alimentaire, l'industrie des métaux, l'industrie manufacturière et l'industrie chimique). Mais le fait d'investir dans ces secteurs n'implique pas qu'automatiquement le projet, une fois réalisé, soit rentable.

moins vingt à trente ans. Il en résulte que la dette ne pouvait être remboursée que par la poursuite de l'endettement.

Petit à petit la situation devient intenable et le Zaïre ne peut satisfaire les échéances de ses contrats d'emprunts. En plus des mauvais choix d'investissement, il faut ajouter l'augmentation des prix du pétrole ainsi que la diminution des prix du cuivre. Les pressions montent lorsque le Zaïre décide de stopper le paiement du principal et des intérêts de sa dette commerciale. Le FMI intervient et signe avec le Zaïre le premier programme de stabilisation qui comporte les conditionnalités habituelles telles que la dévaluation de la monnaie, la diminution des dépenses publiques et les garanties pour maintenir le service de la dette[1]. Ses créanciers lui permettent de différer les amortissements, en lui faisant ainsi bénéficier de rééchelonnements. Entre 1976 et 1981, la dette du Zaïre aura été traitée quatre fois au Club de Paris pour un montant total de 2,25 milliards US$[2], et, entre 1976 et 1983, le Zaïre aura signé trois accords de Programme d'ajustement structurel avec le FMI. Il bénéficiera en 1983 d'un cinquième traitement de sa dette dont 1,490 milliards US$ auront été rééchelonnés.
Il est intéressant de constater à ce stade les largesses du FMI à l'égard d'un pays ayant fait ses preuves en tant que mauvais payeur et ne respectant pas ses engagements conditionnels.

De 1979 à 1984, le stock de la dette augmente peu, le Zaïre essayant d'assurer le service de sa dette. Pendant cette période, le transfert financier est à peine positif. Les déboursements réalisés par les créanciers servent, en fin de compte, principalement à rembourser la dette.

De 1984 à 1990, le stock augmente de 70% en prix constants. Entre 1982 et 1988, le FMI accorde 600 millions US$, la Banque mondiale 650 millions US$, les gouvernements occidentaux 3 milliards US$ et les banques commerciales refusèrent de continuer à prêter. Pendant cette période, en dépit des avertissements du senior du FMI, Erwin Blumenthal, le Zaïre est considéré comme l'élève modèle du FMI[3]. Cette complaisance de l'étranger s'explique par des considérations politiques et géostratégiques. Ainsi, malgré les avertissements de l'Ambassadeur américain sur la difficulté de contrôler l'affectation des aides, le régime obtient toutes les allégeances du gouvernement américain et le Président Reagan demanda de doubler l'aide militaire pour remercier Mobutu d'avoir soutenu les troupes américaines au Tchad[4]. En 1987 le FMI, sous pressions américaines, approuva un prêt d'ajustement structurel malgré les objections fortes des seniors du FMI. Au même moment, Mobutu permettait aux troupes américaines d'utiliser son territoire et ses bases pour ses opérations en Angola[5].
Avant 1986, les sommes empruntées étaient principalement utilisées dans le remboursement de la dette et les possibilités d'investir furent faibles. Le budget d'investissement fut estimé à seulement 65 millions US$ en 1985 et il fut diminué par après à 40 millions US$. Plus tard les projets d'investissement recommencèrent à avoir la cote et le stock de la dette du Zaïre crût considérablement.
A partir de 1990, le régime de Mobutu commence à être isolé de la scène internationale. La chute du mur de Berlin marque la fin de la guerre froide et l'allié Mobutu perd sa splendeur et son intérêt. A partir de ce moment, les déboursements se font rares et le transfert net tend à être négatif à partir de 1990, comme l'atteste un rapport de la Banque mondiale (1996)[6]. Toujours selon ce rapport, en 1994, le Zaïre paya 201 millions US$ de plus que ce qu'il ne

---

[1] J. HAYNES, T. PARFITT and S. RILEY, *Debt in Sub-Saharan Africa : The local politics of stabilisation*; dans African Affairs, p.346.
[2] Site du Club de Paris : www.clubdeparis.org
[3] J. HAYNES, T. PARFITT and S. RILEY, Op. cit., p. 347.
[4] L. NDIKUMANA, J. BOYCE; *Congo's Odious Debt : External borrowing and Capital Flight*", Department of Economics, University of Massachussets, 1997.
[5] *Ibid.*, p.17.
[6] *Ibid.*, p.18.

reçut des institutions financières. En 1991, le FMI rompt les relations avec le Zaïre, la Banque mondiale fera de même en 1993. Sans nouveaux déboursements étrangers, le Zaïre ne dispose plus de liquidité suffisante pour satisfaire au remboursement de sa dette et il suspend le service en 1994. Les intérêts et les pénalités seront capitalisés, gonflant le stock de la dette.

2.2.2. Une dette pour rien !

2.2.2.1. L'affectation des sommes empruntées : la construction répétée d'investissements inutiles et/ou inadaptés

En analysant de manière anti-chronologique, à partir de 1994, la croissance du stock de la dette extérieure est improductive et sape les possibilités de développement étant donné qu'elle croît par la capitalisation des arriérés d'intérêts. N'oublions pas, qu'en 1994, le Zaïre cesse d'honorer le service de sa dette.
Néanmoins, cette improductivité liée à l'endettement ne date pas de 1994 car le Zaïre bénéficia neuf fois d'une restructuration de sa dette au Club de Paris, pour un montant en prix constants de moins de 10 milliards de dollars (prix courants : 5295 millions US$). Cette difficulté de remboursement des emprunts trouve son origine dans l'utilisation des sommes empruntées.

2.2.2.1.1. Contexte : la théorie des transferts de technologie des années 60 et 70

D'après G. Devillers[1], la décennie des années soixante-dix fut l'objet de politiques économiques, dans un grand nombre de pays du Tiers Monde, axées sur des opérations d'achat d'équipements et de services aux pays industrialisés, plutôt que sur l'appel à l'investissement étranger et sur la mobilisation des ressources et des capacités nationales.

Il était également admis que le transfert de technologie pur et simple était bénéfique pour le pays receveur, comme l'explique J-C Willame[2] :

> « …les transferts de ressources d'un côté qui permettent les transferts de technologie de l'autre étaient censés tous deux mettre à long terme les partenaires inégaux sur pied d'égalité et de prospérité »

[1] G. DEVILLERS, "Domination de la technique et technique de la domination", dans *Politique Africaine* (Gaspillages technologiques), n°18, Juin 1985,.
[2] J.-C. WILLAME, "Chères technologies : des liens inavoués de l'endettement et des nouvelles formes d'investissement", dans *Politique Africaine* (Gaspillages technologiques), n°18, Juin 1985, p. 20.

En plus, la diffusion de cette idée était devenue partie intégrante des politiques de développement :

> « …contrairement à une légende tenace, ce ne sont pas avant tout les chocs pétroliers qui ont handicapé les comptes économiques de ces pays, mais bien surtout les importations de produits manufacturés, en particulier des produits dits « d'ingénierie » c'est-à-dire en gros les biens qui font l'objet de ce qu'on appelle les transferts de technologie. »[1]

Ces transferts de technologies constituèrent donc une charge importante pour les pays qui acquirent massivement de tels appareils. En théorie, ces transferts auraient dû permettre de développer l'infrastructure industrielle de ces pays et de les rendre indépendant, grâce à la transmission du savoir, ce qui, au bout du compte, auraient réduit l'écart entre nations riches et nations pauvres.

La pratique fut toute autre car l'analyse théorique ne s'est pas attardée sur l'immixtion des intérêts égoïstes dans l'échange Nord-Sud. Et l'effet fut l'inverse. Ces transferts de technologie ont offert l'occasion d'échanges inégaux, en ce sens que :

- Les prix des transferts de technologie pouvaient être anormalement élevés : le vendeur du projet cherchait une situation de quasi-monopole face à l'acheteur par l'intermédiaire de pressions diverses comme la corruption ou les avantages financiers qu'ils offraient en complément de l'opération en principal. Le prix de vente du projet était donc anormalement élevé sans que cela n'inquiète l'acheteur vu qu'il ne se sent pas concerné par le prix d'un bien que l'Etat acquière.
- Le caractère technologiquement avancé du produit importé créait une situation de dépendance de l'acheteur par rapport aux besoins de fonctionnement et de maintenance. Ces projets d'investissement n'envisageaient pas de formation pour les travailleurs locaux à l'utilisation de telle technique. La main d'œuvre occidentale était donc privilégiée mais à des coûts exorbitants.
- Comme les remboursements furent garantis et les créances assurées à 100% par les pouvoirs publics et les agences de crédit, l'étude de solvabilité immédiate de l'acheteur passa au second plan.
- Les investissements technologiques entraînent l'acheteur dans une spirale de nouveaux besoins.

Le problème général fut l'absence totale de relation entre les engagements financiers et leurs résultats économiques et industriels. Chacune des parties tenta de maximiser le profit qu'elle pouvait retirer de l'échange commercial.

Dans le cas du vendeur, le profit se matérialisait au moment de la vente même lorsqu'un accord de gestion ou d'assistance technique accompagnait le projet initial, il n'était donc pas contraint d'assurer la rentabilité économique et financière du projet, de même que son bon fonctionnement. Il avait donc intérêt à gonfler l'outil et le service y afférant afin de maximiser son profit. Pour cela, soit il sur-dimensionnait le projet, soit il tentait d'accroître la complexité technologique au détriment des possibilités de bon fonctionnement.

Dans un régime où le pouvoir politique contrôle l'ensemble des décisions, l'acheteur est formalisé par le gouvernement. Si son intérêt est son propre enrichissement, il ne basera pas sa décision sur le bon fonctionnement et la rentabilité future du projet mais plutôt sur le profit immédiat qu'il pourra retirer de l'opération. Et comme le pot de vin ou, dans un langage politiquement plus correct, la commission est fonction du volume monétaire du projet

[1] *Ibid.*, p.23.

(déterminé par un pourcentage), l'acheteur est aussi incité à gonfler l'outil et son coût financier.

Les conséquences furent les suivantes. A en croire une étude réalisée par le Centre Nord-Sud de l'Institut de l'entreprise sur l'industrialisation en Afrique en 1985 :

« Sur 343 projets analysés, 57% étaient en état de surproduction, 23% étaient à l'arrêt complet, les 20% restant n'étaient pas spécialement des affaires florissantes car souvent maintenues en vie par les pouvoirs publics. » Et le rapport de conclure : « l'appareil productif africain constitue plus une charge pour les Etats […] qu'un outil générateur de valeur ajoutée et de développement intégré[1]. »

2.2.2.1.2. Le cas du Zaïre

Comme le fait remarquer J-C Willame, « le Zaïre a particulièrement défrayé la chronique par ses records d'investissements ratés au km², mais il ne constitue pas un cas exceptionnel[2]. »

Revenons un peu en arrière, lorsque Mobutu prend le pouvoir en 1965 et permet au pays de retrouver l'ordre. Ce régime dictatorial unifie le pays et sa stabilité étonne. L'opinion internationale est impressionnée. En même temps, l'économie du Zaïre devient l'enjeu de projets d'investissements importants et tous les grands pays industrialisés se lancent dans des réalisations d'envergure et de prestige[3]. Notamment et en premier lieu les Etats-Unis (Meunerie de grande capacité à Matadi et la ligne de haute tension de 1800 Km entre le barrage d'Inga et le Shaba, entre autre) mais aussi les Allemands (COMINGEN, complexe industriel dans le Nord de grande dimension ou la cimenterie dans le Bas-Zaïre, CINAT), les Français (usines clé en main comme la laiterie ultra moderne installée à la Nsele et l'usine textile SOTEXKI, la Voix du Zaïre, le réseau de communication hertzien, le Centre de commerce international du Zaïre), les Italiens (construction du barrage d'Inga, raffinerie de pétrole, la SOZIR, complexe sidérurgique de Maluku), les Belges (expansion des entreprises déjà existantes et participation à la construction de l'aéroport de Kisangani et d'Inga II).

Le Zaïre de Mobutu fut le terrain fertile d'un gaspillage généralisé des ressources consacrées au transfert de technologie et des ressources qui leur sont liées. En effet, d'abord le Chef de l'Etat avait une influence prépondérante dans ce mécanisme car ce dernier était source de revenus considérables et permettait au dictateur de bénéficier d'une reconnaissance internationale grâce aux constructions de prestige. Ensuite, la classe dirigeante, dont la corruption fut inséparable du pouvoir qu'elle détenait, puisait une grande partie de sa richesse dans ce type d'entrées de biens et services. Il est évident qu'un tel système existe si et seulement si un appui extérieur est mis en place, à savoir :

- Une institution bancaire et financière disposée à assurer le financement du projet ;
- Des firmes étrangères prêtes à jouer le jeu de la corruption et du gaspillage ;
- Des bureaux d'étude et d'expert dont le cautionnement technique dissimule des aberrations économiques et financières ;

[1] - J.-C. WILLAME, *Zaïre : L'épopée d'Inga, Chronique d'une prédation industrielle*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Id., *L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, 1992.

[2] Id., *Chère technologie*, p. 24.

[3] Les Hollandais, Anglais et Japonais sont plus discrètement présents.

- Enfin, des gouvernements étrangers, dont l'industrialisation des pays du Sud leur permette d'exporter leurs technologies en appuyant les firmes par la fourniture d'une aide directe ou financière.

En 1981, l'endettement extérieur du Zaïre s'élevait à environs 5 milliards US dont 90% ont été octroyés pour l'achat de biens d'équipements ou de services.

Lorsque nous recensons[1] l'ensemble des projets d'investissements réalisés au Zaïre, il est clair que pris dans leur ensemble, ces investissements furent coûteux, dénués de toute utilité économique réelle et tombe actuellement en complète désuétude. Pour s'en souvenir, il reste leur localisation mais surtout le stock d'un endettement toujours présent qui pèse sur les épaules de tout un peuple et qui laisse aux générations futures congolaises le souvenir de l'indépendance ratée du Congo.

Nous allons réaliser une brève description de ces investissements et de leur contribution à l'industrialisation du pays en nous inspirant de la classification établie par Benoît Verhaegen[2].

1) Les investissements fictifs et usines fantômes

Dans ce cas-ci, les opérateurs n'ont pas l'intention de poursuivre la réalisation du contrat jusqu'à son terme c'est-à-dire qu'ils ne considèrent pas nécessaire d'installer l'usine achetée et de s'assurer de son fonctionnement. Il est apparu dans certains cas, qu'une fois les frontières franchies, le matériel était abandonné dans les hangars des ports, des gares et, des fois même, coulé dans le fleuve Zaïre.

L'opération contractuelle était, dès la signature du contrat, réalisée dans un but de lucre des opérateurs. Nous pouvons citer, comme exemple, les trente usines d'égrenage de cotons achetées en 1972 à une firme américaine pour un prix de 7,7 millions US$ dont l'acheteur fut le Ministère de l'agriculture du Zaïre. Ces usines seront abandonnées, emballées, dans les gares et aéroports zaïrois[3].

1) Les infrastructures à destination non économique

Ce type de constructions sert au développement de la fonction culturelle, politique et sociale. Il est clair que la décision d'investir ne repose pas sur les mêmes critères de productivité et de rentabilité des investissements ordinaires, mais elle doit néanmoins, selon B. Verhaegen, répondre à deux conditions :

- « le choix des installations, de leur dimension, de leur capacité et surtout de leur technologie, doit être adapté aux conditions du pays et proportionné à ses ressources ;
- les installations doivent répondre aux finalités non économiques pour lesquelles elles furent conçues[4]. »

Or, les investissements réalisés à ce titre ne répondirent pas du tout à ces conditions. Leur coût fut totalement excessif et ils ont engendré une dépendance de fonctionnement et de maintenance. Citons l'exemple du réseau de communication par faisceau hertzien, réalisé par l'entreprise française Thompson-CSF, dont certains tronçons cessèrent d'être opérationnels par manque d'entretien, de surveillance et de combustible. Ce réseau fut doublé, toujours par

[1] Pour une description précise des investissements effectués au Zaïre sur la période des années soixante et septante, voir J-C WILLAME, *Zaïre : L'épopée d'Inga, Chronique d'une prédation industrielle* et *L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*.
[2] B. VERHAEGEN, "Les safaris technologiques au Zaïre (1970 – 1980)", dans *Politique Africaine* (Gaspillages technologiques), n°18, Juin 1985.
[3] Pour un récit plus circonstancié, voir *Ibid.*, p. 79.
[4] *Ibid.*, p.79.

cette même entreprise française, d'un réseau de communication par satellite, relayé par 13 stations terrestres de captage[1]. Une partie fut en panne, l'autre fonctionna moyennant un coûteux contrat de maintenance. Comme autres exemples, prenons la Cité de la Voix du Zaïre[2] ou le Centre de communication international du Zaïre[3], autant de projets d'un coût disproportionné et d'une technologie tout à fait hors de portée.

2) Les infrastructures à caractère économique

Ce type d'infrastructure fait référence aux ports, aéroports, gares, routes, centrales électriques, etc. Avec le recul, ces investissements furent peu utilisés ou même pas du tout, et cela pour plusieurs raisons. Ou bien ces infrastructures faisaient double emploi avec une infrastructure déjà existante et suffisante aux besoins locaux, ou bien les activités économiques correspondantes ne furent pas installées ou développées. Prenons le cas de Kisangani[4] où l'aéroport fut dédoublé pour les vols long courrier mais dont le trafic aérien était limité à un vol par jour et où la centrale hydroélectrique, suffisante aux besoins locaux, fut complétée par une centrale thermique qui ne fonctionnera jamais faute de combustible et

[1] Quant aux 13 stations terriennes de télécommunication, le Zaïre servit de lieu d'expérimentation de la technologie par satellite, car c'est dans ce pays que cette haute technologie en la matière fut utilisée avant même l'Europe. Est-ce question de prestige ou tout simplement une opportunité pour les lourdes industries de tester leurs technologies ?
Ici encore, on déplore, comme pratiquement dans tous les autres projets, une démesure, dans la mesure où une seule des 13 stations avait un potentiel d'émission à même de servir tout le pays. Comme on pouvait s'y attendre, la maintenance de cette haute technologie, de même que les redevances à payer aux organismes internationaux de communication par satellite pèsent durement sur l'Etat congolais.

[2] Ce projet, portant sur l'installation des infrastructures de la radio et de la télévision publique, affiche un contraste énorme entre, d'une part, d'énormes fonds investis pour sa réalisation ainsi que les innovations technologiques utilisées et, d'autre part, la qualité du produit fini. Car, déjà un an seulement après son fonctionnement, la « Voix du Zaïre » ne fonctionnait qu'à 20 % de sa capacité. En outre, des bureaux et laboratoires sont restés inutilisés compte tenu respectivement de l'immensité du complexe et de la haute technologie installée. Par ailleurs, d'autres équipements – notamment les ascenseurs, les groupes électrogènes, les appareils de climatisation – nécessitent, pour leur maintenance, des sorties encore énormes d'argent qui font défaut, aujourd'hui, au gouvernement.

[3] Ce centre, installé dans un immeuble de conception très moderne et pourvu des équipements hautement perfectionnés, notamment en matière de communication, devait servir d'un carrefour international de contacts, d'informations et de documentations pour favoriser les échanges commerciaux. Cependant, à peine terminé, ce Wall Trade Center à la zaïroise a été aussi déserté par ses occupants en raison des pannes successives des appareils de climatisation. Mis en liquidation sur décision du gouvernement en 1987, il est actuellement occupé, malgré son état de dégradation très avancée, par quelques particuliers et entreprises qui y louent des bureaux.

[4] La construction à Kisangani d'un aéroport international, initiative fortement encouragée par les Etats-Unis, est une autre illustration du gaspillage d'argent, car le fameux aéroport n'a jamais été utilisé comme international. Derrière ce projet, certains observateurs avertis voient l'ombre américaine, dans ce sens que les Américains entrevoyaient, un jour, l'éventualité d'établir une base militaire avancée en Afrique centrale.

d'utilité réelle. Le cas très connu d'Inga[1] et de la centrale de Mobaye[2] peuvent être rangés dans cette catégorie.

La ligne électrique INGA-SHABA

La région sud-est du Zaïre, le Shaba, est riche en gisements de minerais et peut, à ce titre, être qualifiée du « poumon en acier » de l'économie zaïroise. Par ce fait, cette région constituait un potentiel stratégique déterminant car, à l'époque, de grands projets miniers, soit de construction, soit d'expansion, furent mis en route.
En conséquence et selon une étude réalisée par la Gécamine (industrie minière du Shaba), la possibilité d'un déficit énergétique au Shaba devenait plus que probable. Pour contrer celui-ci et satisfaire cette demande future, plusieurs possibilités s'offraient au régime :

Soit la construction d'une centrale sur le site de Busanga de 100MW qui viendrait s'ajouter aux quatre autres centrales déjà existantes (solution évoquée par l'étude de la Gécamine et qui fit l'objet de l'approbation de la Banque mondiale mais sous l'ordre de Kinshasa, la Gécamine dû renoncer au prêt. Il faut souligner le caractère économique de cette mesure car le coût de la centrale ne devait pas dépasser 65 millions US$);
Soit d'importer de l'énergie de Zambie.

Dans tous les cas, il était évident que la région du Shaba disposait des ressources énergétiques suffisantes pour faire face à ses propres besoins.

Mais contre toute logique économique, la décision fut prise de construire une ligne électrique longue de 1800 Km reliant la centrale hydro-électrique d'Inga à la région du Shaba. A l'époque, ce projet avait pour ambition de construire de la ligne haute tension la plus longue du monde.
Ce choix, dénué de tout fondement économiquement rationnel, se basa sur des considérations uniquement politiques. La stratégie reposa sur une obsession du pouvoir d'accroître la dépendance du Shaba envers la capitale. Et grâce à cette ligne, le régime pouvait contrôler l'alimentation énergétique de cette région et de ce fait contrer les tentatives de sécession de l'ex-Katanga. Car au lendemain de la décolonisation, la province du Katanga déclara son indépendance vis-à-vis du pouvoir central de Kinshasa (11 juillet), suivie de la province du Sud Kasaï (8 août). Depuis lors, la province du Katanga fut, à plusieurs reprises, le théâtre de rebellions (Moba I, Moba II), menaçant l'intégrité du territoire.

La décision fut donc prise de produire de l'électricité sur le site d'Inga et de la transporter jusqu'au Shaba. Ce projet fut une des raisons qui justifia l'expansion d'Inga I alors que la première phase ne fut même pas terminée et garantie de fonctionner à pleine capacité.

Sans entrer dans les détails des acteurs du projet, des contrats réalisés, du financement, etc. il importe de remarquer que la ligne fut réalisée avec sept années de retard et avec un coût toujours revu à la hausse. Celui-ci fut estimé, en 1974 au début des travaux, à 341 millions US$; il passa à 450 millions US$, en 1977, suite à une nouvelle estimation des coûts beaucoup plus réaliste mais dont l'augmentation fut attribuée à l'inflation mondiale galopante. En bout de course, il n'existe pas de chiffres précis du coût de cette ligne ; mais, selon J-C Willame[3] qui confronta les chiffres de l'Eximbank (Banque de financement des exportations et importations américaines) avec ceux de l'OGEDEP, la valeur globale est estimée à 850 millions US$, intérêts et charges financières non compris. Nous sommes bien loin des 65 millions US$ estimés par la Gécamine pour une centrale à Busanga.

[1] Le barrage d'Inga, qui constitue la ligne électrique la plus longue du monde avec ses 1 800 Km et regorge à lui seul plus du quart de la dette extérieure (en 1980) du Zaïre, accuse, cependant, un coefficient d'utilisation très faible. Entre 1978 et 1985, ce coefficient variait de 24 à 11 % pour la phase Inga I; en 1985, il est de 18 % pour Inga II et de 20 à 23 % pour la ligne de haute tension. Cette sous utilisation s'explique essentiellement par l'effondrement d'autres projets d'industrialisation lourde – autres sources d'endettement inutile comme on le verra dans la suite –, lesquels projets devraient fonctionner au moyen de l'énergie fournie par ce barrage.
En plus, non seulement Inga est non rentable, il devient, en outre, une charge, en ce qui concerne sa maintenance, sur l'économie nationale : entre 1983 et 1985, par exemple, le coût d'entretien a représenté 15 millions de dollars.

[2] Au début des années '80, le Zaïre décide de la construction d'une centrale hydro-électrique, surdimensionnée par rapport aux besoins locaux, car elle allait fournir une puissance totale de 25 MW, alors que les besoins des entreprises de la région ne dépassaient même pas 9MW. D'ailleurs, la quasi-totalité du projet n'a d'ailleurs servi qu'à alimenter le palais présidentiel et la petite agglomération de Gbadolite.

[3] J.- C. WILLAME, *L'épopée d'Inga*, p. 132.

Notons que le matériel fut totalement importé, que son acheminement aux divers chantiers fut plus que difficile et que la main d'œuvre fut essentiellement étrangère. La ligne à haute tension aura coûté quelque 200 millions US$ pour les seuls salaires des travailleurs étrangers. L'intérêt des entreprises privées étrangères, des Banques ainsi que des gouvernements occidentaux est évident.

Soulignons que l'intérêt des entreprises étrangères ne s'arrête pas à la simple croissance des commandes et du chiffre d'affaire. Cette ligne électrique était également une opportunité pour le consortium d'entreprises privées étrangères d'expérimenter le transport de courant sur une très longue distance.

3) Les industries non rentables

Ces industries furent maintenues en vie par des fonds publics (subventions et aides publiques). Dans ce cas, le taux de gaspillage augmente. Il survient un effet d'entraînement qui se répercute sur toute la structure économique. La perte ne se limite donc pas uniquement au coût du projet initial. Prenons ici quelques exemples, notamment l'usine de fabrication de lait en poudre à Nsele par Creusot Loire, qui n'a jamais été mise en route, faute de matière première, la sidérurgie de Maluku[1], la cimenterie nationale[2].

La cimenterie Nationale (CINAT)

[1] L'usine de Maluku, liée à la réalisation du barrage hydro-électrique d'Inga, est un autre bon exemple des projets, à rentabilité nulle, financés par la dette extérieure. En effet, cette usine, qui importe d'Italie, au double du prix de la fonte, la mitraille dont elle se sert dans la fabrication de l'acier, fournit une production qui, comme cela va s'avérer plus tard, ne fut pas, pour deux raisons, adaptée au marché local.

Premièrement, la capacité de production de cette usine était initialement de l'ordre de 250 000 tonnes alors que le marché local, c'est-à-dire zaïrois, ne pouvait raisonnablement consommer que 60 000 tonnes à moyen terme. Même cette barre ne sera pas respectée, car désormais l'on assiste progressivement à une baisse de production : à la fin de 1977, la capacité de production théorique a dégringolé à 48 000 tonnes, jusqu'à atteindre moins de 10.000 tonnes par an à partir de 1978. Aujourd'hui, la SOSIDER, propriétaire de l'usine, fonctionne au ralenti.

Deuxièmement, les produits fabriqués n'étaient pas adaptés au marché local qui consomme particulièrement les tôles galvanisées. Et, quand l'usine voulait adapter sa production aux besoins locaux, c'est-à-dire à la fabrication de ce type des tôles, le gouvernement zaïrois n'encouragea pas cette tentative en accordant d'importants avantages fiscaux à une autre firme qui les importait ! On peut deviner le dessous de tels agissements.

[2] La création d'une nouvelle cimenterie, dénommée Cimenterie nationale (CINAT en sigle), par un groupe allemand et évaluée au double de son prix réel, à côté d'une autre déjà existante, Cimenterie du Zaïre (CIZA), met de nouveau en évidence la nature onéreuse et inutile des projets initiés par le régime de Mobutu. Le prétexte trouvé par le régime pour justifier la réalisation de ce projet superfétatoire, était la production du ciment pour la construction du barrage d'Inga, alors que la CIZA avait une capacité de production suffisante pour couvrir les besoins d'Inga. Par ailleurs, la nouvelle cimenterie ne connaîtra pas un fonctionnement normal, car confronté à divers problèmes d'ordres technique (erreur d'appréciation sur la qualité de gisement, équipement prématurément en panne), financier (charge de la dette hors de production avec le chiffre d'affaires) et économique (prix de revient une fois et demie supérieur au prix de vente).

Dans le contexte de construction du barrage d'Inga et des nombreux projets d'investissement qui justifiaient son élaboration, il était plus que nécessaire de disposer en suffisance de ciment.
A l'époque la CIZA (Cimenterie Zaïroise) détenait le monopole de la production de ciment, avec une capacité théorique de 312.000 tonnes par an. En 1969, le gouvernement zaïrois érigea des conditions d'investissement favorables pour des projets de modernisation et d'expansion, ce dont la CIZA bénéficia en auto-finançant, à hauteur de 8 millions US$, un nouveau four d'une capacité de 300.000 tonnes par an.
A la même période, en 1969, Mobutu, en visite en Allemagne, contacta la firme Klöckner-Humboldt-Deutz pour l'inviter à collaborer à l'industrialisation du Zaïre. Très vite, une filiale de l'entreprise émit une offre pour la construction d'une nouvelle cimenterie « clés en main », qui s'appellera la CINAT (Cimenterie Nationale) que Mobutu décida d'implanter juste à côté de la CIZA. Pourquoi ce double emploi ? D'après J-C Willame[1], il faut trouver l'explication principalement dans « la volonté de la bourgeoisie d'Etat affairiste de " faire du neuf, du grand, du moderne "°».
Dès le départ, cette collaboration fut imprégnée de carences graves. Nous allons en exposer certaines d'entre elles :

- L'entreprise allemande n'avait aucune expérience dans le métier de la cimenterie.

- Klöckner voulait tirer un profit maximum dans cette affaire avec un engagement minimum.

Effectivement une première version du contrat, liant l'Etat zaïrois et la firme allemande, fut beaucoup plus favorable à cette dernière. Par exemple, les termes de financement lui furent particulièrement avantageux car elle bénéficiait d'un crédit fournisseur dont le remboursement devait s'effectuer en 10 versements semestriels. De plus, le contrat prévoyait qu'aucune responsabilité ne pouvait être retenue contre elle en cas de dommages directs ou indirects survenants sur le chantier ou après la construction. Ce contrat fut approuvé par le Ministre des Finances qui, réveillé en pleine nuit, apposa sa signature.
Une seconde version fut rédigée et clarifiait certaines conditions initiales controversées. Néanmoins, de nombreuses dispositions restèrent contraignantes. Par exemple, il n'y avait aucune mention en matière de révision de prix, les choses étaient assez vagues. Remarquons qu'un expert de l'ONUDI estima que les prix des fournitures et des services étaient 20% trop chers[2]. Au niveau financier, Klöckner avançait 80% de l'investissement initial et se verrait remboursée en 3 tranches dont la dernière représenterait 80%. De plus, le taux d'intérêt fut de 3,5% supérieur à celui de la BündesBank. L'entreprise allemande ne prit aucun risque dans le financement car ses créances furent garanties par le Ducroire (Belgique) et Hermès (Allemagne). Pour terminer, le contrat stipulait, qu'en cas de litige, le droit applicable serait le droit étranger alors que le Zaïre détenait une participation majoritaire dans la CINAT.

- L'étude de faisabilité du projet, réalisée par la Klöckner, fut bâclée ou pour le moins manqua de sérieux, surtout en ce qui concerne l'analyse géologique des gisements avoisinants. On découvrit, bien après la construction de l'usine, que les gisements comportaient d'importants déblais (qu'il fallait enlever pour atteindre le calcaire) et que le calcaire récolté était extrêmement dur. Cette carence entraîna une détérioration plus qu'anormale du matériel, qui ne fut pas adapté à ce type de gisement. Il fallut très vite le renouveler mais, faute de moyen, la CINAT dû louer le matériel, solution souvent très chère.

- Klöckner refourgua du matériel souvent dépassé, inadapté et peu performant, à l'inverse de ce qui fut spécifié dans le contrat. Par exemple, le four rotatif fut acheté à une firme danoise qui créa trois prototypes identiques, dont l'innovation majeure était qu'ils reposèrent sur deux appuis au lieu de trois, ce qui eut pour conséquence que le four se tordit à sa première utilisation. La firme danoise n'arrivait pas à les revendre ; pour preuve, le Brésil les refusa directement.

Ce manque d'éthique et de bonne foi eurent des répercussions graves sur la productivité et l'avenir de la CINAT. Comme le résume remarquablement le Commissaire d'Etat au Portefeuille : «les conditions d'exploitations de la CINAT sont anti-économiques. L'investissement est trop coûteux. C'est là que se situe le vrai problème. On ne peut équilibrer l'exploitation de la CINAT qu'avec un prix de ciment exorbitant qui n'a rien à voir avec la situation du marché ou avec des conditions normales d'exploitation »[3]. Bien entendu en fin de course, le contribuable et le consommateur durent assumer le coût de ses malversations.

Klöckner se désengagea du projet en utilisant ses garanties et c'est l'OGEDEP (Office de gestion de la dette publique) qui se chargea de gérer la dette de la CINAT. Cette institution imposa à l'ensemble des producteurs de ciment une taxe (entre 8 et 16 zaïres par tonnes de ciment pour les petits producteurs et entre 24 et 27 zaïres pour les grands producteurs, à savoir la CIZA et la CINAT) afin de rembourser l'emprunt extérieur de la CINAT, au Ducroire et à Hermès.

[1] J.- C. WILLAME, *L'épopée d'Inga*, p. 94.
[2] *Ibid.*, p.95
[3] p.102 (commentaires manuscrits sur le rapport DPF/BCE/N/0076/10/75 du 9 août 1975 rédigé en vue de la réunion du CA de la CINAT du 29/9/1975).

2.3. Complicité ou naïveté des Etats occidentaux ?

Le système mobutiste fut légitimé par la collusion entre la classe politique nationale et les personnalités politiques des pays occidentaux, qui, par effet d'entraînement, engageaient leur gouvernement et, partant, leurs électeurs, dans le soutien à un régime responsable d'actes criminels ci-haut énoncés.

Pour tout emprunt, le créancier risque de ne pas retrouver son argent à l'échéance du contrat. C'est pour cela qu'il lui est important de connaître son débiteur afin de s'assurer de son comportement responsable. Toutefois, le Zaïre était reconnu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour ses pratiques de corruption, de détournements et de non-respect des engagements financiers. Cependant, ce qui est étonnant, c'est que les créanciers minimisaient, au nom de divers prétextes, ce risque, en misant, d'une part, sur l'immensité des richesses potentielles du pays et, d'autre part, en faisant confiance à la ''bonne foi'' de Mobutu à travers ses Lettres d'intention. Par ailleurs, ce risque fut peu contraignant dans la mesure où la plupart des crédits octroyés au régime de Mobutu étaient couverts par des garanties d'agences d'exportations et d'importations des pays occidentaux. En plus, l'argent prêté était souvent rapatrié directement à l'étranger sur les comptes privés du clan Mobutu, favorisant ainsi la fuite de capitaux du pays et assurant aux banques la possession de l'argent et une rémunération supplémentaire pour sa bonne gestion.

Dans cette optique, les Etats occidentaux – notamment les Etats Unis, la France, la Belgique et la Suisse – sont logiquement tenus pour complices et donc responsables de l'effondrement et de la misère du peuple zaïrois.

Dans cet univers de la haute mafia internationale, la Suisse est connue pour avoir permis à Mobutu de placer la plus grosse part de sa fortune, avec l'appui de l'ancien Président de la Confédération, Nello Cellio. Ce dernier était, en outre, chargé de gérer les intérêts du dictateur zaïrois et de promouvoir son image dans les milieux financiers et bancaires. Nello Cellio, qui était en plus l'administrateur de la firme Alusuisse, bénéficia des faveurs de Mobutu : plus d'1 milliards de $ débloqués pour seulement 2000 emplois dans le cadre du barrage d'Inga.[1]

L'implication de la France dans le soutien à ce régime est également assez manifeste, car elle se joue au sommet. Le Président Giscard d'Estaing, lors de sa visite au Zaïre, est réparti avec des écrins de diamants taillés, amenés personnellement de Mbuji-Mayi par le PDG de la Minière de Bakwanga, MIBA en sigle. Il y a plus. Sous pression du maréchal Mobutu, le groupe français Lazare, très lié à la famille Giscard, signe un contrat avec la Banque du Zaïre afin d'empocher un montant de 6 millions de dollars en contrepartie de soi-disant «conseils » fournis à cette institution monétaire. D'autres groupes français, toujours dans le sillage de ce Président français, notamment Thomson – C.S.F., se verront attribuer la réalisation de quelques projets inutiles ou inadaptés, comme ''La voix du Zaïre'', le CCIZ, le barrage d'Inga. En mars 1988, Mobutu remet, par l'entremise de l'un de ses collaborateurs, une somme de 5 millions de francs français à Monsieur Chirac, à titre de contribution personnelle à son budget électoral.[2]

Même les Etats-Unis n'ont pas échappé à la corruption de Mobutu. Les Etats-Unis ont eu à porter un soutien considérable à des chefs d'Etats non démocratiques, pourvu que leurs

[1] Rapport BLUMENTHAL et E. DUNGIA, *Op. cit.*, p.64-65, 164.
[2] E. DUNGIA, *Op. Cit.*, p. 61-62, 164-165.

intérêts soient garantis par ces derniers, en dépit des conséquences du sort réservé aux populations de ces pays. Pour le cas du Zaïre, les Américains voulaient en faire, à l'époque de la guerre froide, un rempart dans la lutte contre l'expansion du communisme.
Et à chaque crise entre les deux Etats, le dictateur arrivait à s'en sortir grâce à la corruption, mieux à l'achat des consciences des Américains. En 1988, Mervyn Dymally fait une dissidence par rapport à ses autres collègues du Congrès, en défendant Mobutu critiqué par le Congrès à propos de la détention de Tshisekedi, jusqu'à descendre sur place à Kinshasa. Comme récompense à ce soutien politique, il reçut au total $252,500 dont 2,500 par un proche collaborateur financier de Mobutu et 250,000 par ce dernier lui-même[1]. En outre, il achetait les services de sociétés *Lobby Black Manafort* et *Stone & Kelly*, spécialisées dans la promotion des hommes politiques, lesquelles furent chargées de redorer son image aux Etats-Unis. *Stone & Kelly* décrocha, en 1989, un contrat annuel renouvelable de 1 million de dollars. De plus, sous l'influence d'un homme d'affaires américain, quatre députés démocrates descendront à Kinshasa pour rencontrer le dictateur. Comme récompense, cet homme d'affaires arrache un contrat lucratif de fournitures de matériel à la Gécamines et un autre pour la livraison de riz dans le cadre de programme Food.[2]

La Belgique non plus n'était pas du reste. En 1975, le Premier ministre belge, Edmond Leburton, reçoit de Mobutu, par l'entremise d'un journaliste et ami personnel de Mobutu, une valise contenant 20 millions de francs belges. Monsieur Cahen, directeur général de la politique au département des Affaires étrangères fut, S. Askin et C. Collins quant à lui, fort bien récompensé sur un compte en Suisse pour « services rendus », notamment le soutien au régime et la dénonciation des opposants zaïrois à l'étranger.[3]

[1] Cf. Michael G. SCHATZBERG, *Op. cit..*, p.91-92.
[2] *Ibid.*, p.65-66 et p. 185-194.
[3] E. DUNGIA, *Op. Cit.*, p. 163.

Le Rapport Blumenthal

La Banque centrale du Zaïre était l'objet, comme nous l'avons vu, de nombreuses ponctions par la classe dirigeante car elle représentait une source importante de devises étrangères. Suite à ces trop nombreuses ponctions mais aussi du fait que la Banque ne remboursait plus ses dettes extérieures, le FMI décida, en 1978, d'y placer un de ses représentants, Erwin Blumenthal, ancien membre du Directoire de la BundesBank. Son objectif premier était de redresser la Banque centrale en empêchant les membres du régime d'avoir accès aux devises étrangères.
En juillet 1979, Erwin Blumenthal décida précipitamment de quitter son poste suite aux menaces de mort dont il avait fait l'objet par des généraux de Mobutu et en particulier par M. Eluki, chef de la garde personnelle du dictateur[1]. Il écrivit un rapport secret détaillant précisément les pratiques mafieuses de la « bourgeoisie politico-commerciale zaïroise ». Ce rapport fut d'abord confidentiel et, en 1982, il fut rendu public lors du Tribunal des peuples.
Ce rapport dénonçait la corruption ambiante du régime, la nature des corrupteurs et même certains noms de firmes étrangères qui participèrent au pillage congolais de près ou de loin.
Toutefois le message le plus fort de ce rapport fut l'avertissement d'Erwin Blumenthal[2] à la communauté financière internationale :

« La corruption, érigée comme système caractéristique du Zaïre avec ses manifestations les plus malsaines, sa mauvaise gestion et ses fraudes, détruira toutes les tentatives de ressaisissement et de restauration de l'économie zaïroise par les institutions internationales, les gouvernements « amis » et les banques commerciales. Certainement, il y aura de nouvelles promesses de Mobutu et des membres de son gouvernement, qui rééchelonneront encore et encore une dette extérieure toujours croissante, mais aucune perspective (insister sur ; aucune) n'est offerte aux créanciers du Zaïre de recouvrer l'argent qu'ils y ont investi dans un futur prévisible. »[3]

Autrement dit, attendre du régime mobutiste le remboursement des prêts consentis est une simple aberration vu l'énorme corruption qui règne dans le pays mais aussi vu que Mobutu rembourse ses anciennes dettes par de nouveaux prêts.

Donc, nous pouvons estimer que depuis 1979, les principaux bailleurs de fond du régime, très liés au FMI, avaient connaissance et conscience des pratiques frauduleuses et du risque qu'ils encouraient en continuant à prêter au régime.

Soulignons la remarque de Benoît Verhaegen à ce propos: « Les partenaires occidentaux du Zaïre s'accommodent du système étatique de ce pays dans le double sens où ils s'en accommodent mais aussi s'y accommodent. Ils réussissent à utiliser ce système à leur profit dans la mesure où ils s'y adaptent[4]. »

---

[1] « Mobutisme, guerre froide, pillage et Cie, Les relations Suisse-Zaïre de 1965 à 1997 », Repères, 1998.
[2] Erwin BLUMENTHAL, « Zaïre : Report on her Financial credibility", typescript, April 7, 1982, p.19.
[3] *"the corruptive system in Zaïre with all its wicked and ugly manifestations, its mismanagement and fraud will destroy all endeavours of international institutions, of friendly governments, and of the commercial banks towards recovery and rehabilitation of Zaïre's economy. Sure, there will be new promises by Mobutu, by members of his government, rescheduling and rescheduling again of a growing external debt, but no (repeat:no) prospect for Zaïre's creditors to get their money back in any foreseeable future."*
[4] B. VERHAEGEN, "Les safaris technologiques au Zaïre (1970 – 1980)"., p.86.

2.4. La dette du Congo est-elle odieuse au regard de la doctrine ?

Ce gaspillage technologique n'a eu aucun effet positif pour le peuple congolais, bien au contraire, il a permis à la classe dirigeante de se maintenir au pouvoir et de perpétrer le pillage économique, financier et social du pays, au grand détriment de ce même peuple.

Nous devons prendre en compte la légitimité, voire, la légalité des contrats de construction d'éléphants blancs (contrats d'expertise, de vente, de prêt et de construction).
Nous avons tenté de mettre en avant la conformité de la dette zaïroise avec la doctrine de la dette odieuse et il nous semble que le parallèle est tout à fait justifié. En effet, le clan Mobutu, régime despotique se suffisant à lui-même, a dirigé pendant trente-deux années le Zaïre selon ses propres intérêts et, de ce fait, contre les intérêts de sa population. Plus particulièrement, les décisions relatives aux contrats d'emprunts ont été tout à fait illégitimes et odieuses, vu la complicité extérieure qui a permis ce pillage et y a contribué.

III. LA DETTE EXTÉRIEURE APRES MOBUTU

3.1. Rembourser la dette et investir dans le développement: l'impossible adéquation

Le cas du Congo est particulièrement intéressant lorsqu'on analyse les différents modes de gestion politique de la dette extérieure. En effet, les deux régimes qui succédèrent à la dictature de Mobutu opposèrent une conception duale et parfaitement antinomique de l'endettement de leur pays. Tandis que Laurent Désiré Kabila déclara la dette impayable, son fils, Joseph Kabila, s'engagea à la rembourser et signa ainsi le retour du Congo dans le giron des IFI.

Le comportement de ces dernières fut, quant à lui, constant: alors que certains Etats débiteurs (tels que l'Ouganda, le Rwanda ou l'Angola) jouissent d'une aide quasi "inconditionnelle", les institutions multilatérales lièrent systématiquement pour la RDC l'octroi de prêts au remboursement de la dette, à l'application de politiques néolibérales ainsi qu'à la démocratisation des institutions, à la pacification du pays et au respect des droits de l'homme.

A l'instar de Colette Braeckman, il nous semble que ces trois dernières exigences ont surtout servi d'alibi aux réticences des grands argentiers en matière de normalisation de leurs rapports avec un nouveau et incertain Congo[1]. En effet, alors qu'aucune de ces trois conditions ne fut assurée avec Joseph Kabila, les IFI délièrent quand même les cordons de leur bourse. Ainsi, au travers d'une propagande humaniste, la logique des IFI demeure: les intérêts économiques et financiers priment sur tout développement humain.

3.1.2. Laurent-Désiré Kabila, le paria des IFI

Sans une véritable révolution populaire, L. D. Kabila devient, le 28 mai 1997, Président de la RDC. Il s'arroge, au cours d'un sacre de type "bonapartiste", l'ensemble des pouvoirs exécutifs et législatifs. Devant l'urgente nécessité de capitaux pour la reconstruction économique du pays, il renoue avec la communauté internationale et, en particulier, avec la BM et le FMI. Notons que depuis 1992 (suite au massacre d'étudiants sur le campus de Lubumbashi puis des blocages intervenus dans le processus de démocratisation), le Congo était frappé de fait d'un embargo financier. Durant de longues années, il fut le moins aidé des pays de la région.

A la demande du gouvernement congolais, la Banque mondiale organise à Bruxelles, le 4 décembre 1997, la Conférence des "Amis du Congo". Devant un large panel de bailleurs potentiels (17 pays et pas moins de 19 organisations internationales) invités à soutenir les efforts de redressement de l'économie congolaise, l'équipe de Kabila présenta son programme triennal de reconstruction. Ce plan mettait l'accent sur la remise en état des infrastructures de transport, d'eau et d'électricité, sur la réhabilitation de l'agriculture, l'appui à la restructuration du secteur industriel et la lutte contre le chômage. Si à l'issue de ces assises, les partenaires tant bilatéraux que multilatéraux s'engagèrent formellement à reprendre leur coopération avec le Congo, la Conférence s'acheva néanmoins sur un échec: le programme de Kabila fortement emprunt de convictions nationalistes et surtout "étatistes" effraya les financiers occidentaux. Et ce, d'autant plus que le gouvernement revendiquait une totale autonomie quant à la

[1] C. BRAECKMAN, *Le Soir*, 24 novembre 1998.

gestion, en fonction des priorités contenues dans ce plan, des fonds octroyés. Exigence proprement inacceptable dans le chef des IFI. Ainsi, il n'y eut pas d'allégement de la dette. De plus, la modicité des sommes allouées (52 millions de dollars), sans aucune mesure avec les besoins de reconstruction du pays estimés à 3 milliards, déçut et fâcha même le nouveau pouvoir. Dès lors, les relations demeurèrent fort tendues avec le FMI et la Banque mondiale, considérés comme des officines plus préoccupées par le remboursement de la dette que par le souci de développement du pays.

Devant l'inertie de la communauté internationale, L.D. Kabila radicalisa son discours: de nationaliste, il se fit anti-impérialiste et lumumbiste. Cette volonté d'indépendance à l'égard de l'occident se manifesta au travers de trois actes majeurs:

- le refus de payer la dette externe
- la promotion d'un développement autocentré
- le recours à un nouvel axe de coopération

Si la position de L. D. Kabila sur la dette externe ne fut pas toujours fort claire et varia en fonction d'intérêts ponctuels[1], les autorités de Kinshasa la déclarèrent impayable. De fait, comment cet Etat en déliquescence totale aurait-il pu faire face à un service de la dette qui en 1997 s'élevait à 7.759,4 millions de dollars? La reprise des paiements aurait certes mené à l'effondrement de l'économie congolaise, aurait précipité la population dans une misère extrême et auraient même à terme, menacé l'indépendance du pays.
Au vu de ce contexte, la liaison inconditionnelle maintenue par les IFI entre octrois de crédits pour la reconstruction du pays et remboursement de la dette est tout simplement criminelle.

Devant la fin de non-recevoir de son plan triennal, lors de la Conférence des "Amis du Congo", L. D. Kabila, en bon élève de Mao, décida de ne plus compter que sur ses propres forces. Il promut dès lors, un mode de développement autocentré et indépendant s'appuyant sur l'essor des petites collectivités locales et sur l'intensification des échanges sur le marché intérieur. L'extrait suivant du discours prononcé par L.D. Kabila, le 17 mai 1998 à Kinshasa, illustre bien à notre sens l'intensité de la rupture amorcée entre le dirigeant congolais et la communauté internationale.

> "*C'est important que le peuple sache pourquoi tous ces gouvernements étrangers sont actuellement coalisés contre la RDC. C'est tout simplement parce que nous avons refusé d'avoir des maîtres, des patrons. Nous décidons tout nous-mêmes. Ce n'était pas la coutume politique dans ce pays. Pour se développer, ce pays a besoin de sa souveraineté. Les anciens patrons, les anciens dirigeants du Congo ont raison de nous détester*[2]*.*"

Enfin, suite à cette même conférence et à la visite quasi simultanée de la secrétaire américaine d'Etat Madame Albright, qui a rappelé à la RDC que toute aide financière serait liée à une ouverture démocratique du régime, Kabila opta pour un nouvel acte de coopération Sud-Sud avec d'autres Etats africains, comme le Zimbabwe, et asiatiques. A son retour de Chine, il alla même jusqu'à déclarer que ce pays était un modèle de développement également politique pour le Congo[3].

---

[1] En vue d'obtenir la tenue de la réunion de Bruxelles, le gouvernement reconnut la dette léguée par Mobutu et en 1998, afin de sauver la réforme monétaire qui bénéficiait de l'appui technique du FMI, la Banque centrale reprit pour quelques mois le payement des arriérés de la dette, au total 2,1 millions de dollars.
[2] Discours de L. -D. Kabila à l'occasion du premier anniversaire de la République Démocratique du Congo: *"Nous avons refusé d'avoir des maîtres"*, dans *Solidarité internationale*, n°144, mai-juin 1998, p.16.
[3] C. BRAECKMAN, *Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale,* Paris, Fayard, 2003, p.207.

Au vu des orientations politiques du nouveau pouvoir ayant eu l'audace de prétendre déconnecter le Congo des circuits dominants, nous comprenons aisément que la Communauté Internationale ait cultivé de la méfiance voire de l'hostilité à l'égard de L. D. Kabila, appelé en privé "le missile non-téléguidé". Dès lors, elle s'employa à isoler et à affaiblir au maximum le nouveau pouvoir.

3.1.3. Joseph Kabila, le bon élève des IFI

Lorsque L.D. Kabila est assassiné, le pays est à genoux. Une population épuisée, des recettes pratiquement nulles ou mobilisées pour la guerre, des investisseurs en fuite et des bailleurs méfiants: la situation dont hérite Joseph Kabila en janvier 2001 est plus que catastrophique. Le jeune chef d'Etat doit céder à la reprise du dialogue avec les partenaires bilatéraux et les institutions financières, l'heure est à la libéralisation. Il est temps de mettre fin à la fronde: le Congo, de manière déterminée, doit rentrer dans le rang, s'aligner à son tour et rallier les Etats soumis à l'autoritarisme politico-économique des IFI.

Qu'a donc entrepris le gouvernement de Joseph Kabila pour que la RDC de parias infréquentable se mue en bon élève et reconquiert sitôt la confianceet les "faveurs" de la communauté financière internationale ?

Il concéda tout ce que son père avait refusé. Sur le plan économique, il définit des options libérales. Il libère les prix et le taux de change du franc congolais par rapport au dollar et opte pour un mode de développement axé sur la promotion des exportations afin de fournir les capitaux nécessaires au remboursement de la dette léguée par Mobutu. Il appelle au gouvernement des technocrates qui ont fait leurs preuves dans des institutions internationales, parmi lesquelles Matungulu Mbuyamu Ilankir, docteur en sciences économiques, devenu représentant résident du FMI au Cameroun et qui devient Ministre des finances, ou André Philippe Futa, docteur en économie de développement d'Oklahoma, ancien représentant de la Banque africaine de développement en Afrique de l'Est, qui obtient le portefeuille de l'Agriculture[1]. Mais surtout il soumet son pays aux directives d'un nouvel Ajustement Structurel nommé Programme intermédiaire minimum et mis au point dès mars 2001 par le FMI et la Banque mondiale. Selon la logique de ce programme, il s'agit avant tout de maîtriser l'hyperinflation (passée en 1998-1999 de 135 à 484 %), de juguler le déficit monétaire et de revenir sur les mesures dirigistes qui, en dépit de bonnes intentions, se sont soldées par des échecs retentissants.
En cascade, les décisions se succédèrent: la liberté de détenir des devises étrangères est restaurée, le marché du diamant est libéralisé, ainsi que celui du pétrole. Une loi sur les tribunaux de commerce est promulguée, ainsi qu'un nouveau Code des investissements, beaucoup plus libéral, qui autorise le rapatriement des bénéfices et l'indépendance de la Banque Centrale est décrétée. Clé de l'édifice, un nouveau Code minier, plus libéral lui aussi, est mis en chantier. Les entreprises publiques passent également sous les fourches Caudines des réformateurs: jugées pléthoriques et dispendieuses, il est décidé d'en rationaliser le personnel et les activités, sinon de les privatiser[2].

3.2. Les dessous des mécanismes PPTE en RDC

PETITE INTRO (QUAND, POURQUOI, COMMENT)

[1] *Ibid..,* p.139.
[2] *Ibid..,* p.208-209.

3.2.1. Les restructurations financières et les allègements de la dette

Nous avons repris certaines parties de l'analyse critique qu'Arnaud Zacharie[1] a réalisée sur l'initiative PPTE dont bénéficie le Congo.

« L'entrée de la RDC dans la première phase de l'initiative PPTE lui permet de bénéficier d'une opération de "régularisation" de sa dette extérieure. Cette restructuration s'est dessinée en deux temps : en juin 2002 pour la dette multilatérale et en septembre 2002 pour la dette due au Club de Paris.
La première phase a consisté à régler le remboursement des arriérés de la RDC envers le FMI et la Banque mondiale. Le processus vise à garantir le remboursement par une opération de "consolidation", c'est-à-dire en remplaçant les arriérés impayés et impayables par de nouvelles dettes à un taux d'intérêt "concessionnel" de 0,5 %. Concrètement, quatre pays (Belgique, France, Suède, Afrique du Sud) ont prêté la somme nécessaire à la RDC pour qu'elle rembourse ses arriérés au FMI. Ensuite, le FMI a prêté la somme nécessaire à la RDC pour rembourser ces prêts d'Etat. Dans le même temps, la Banque mondiale a octroyé un crédit à la RDC pour que le pays liquide ses arriérés à son égard. Au final, la RDC a troqué ses arriérés multilatéraux contre une nouvelle dette à 0,5 % due au FMI et à la Banque mondiale.
La seconde phase a consisté à régler le remboursement des arriérés dus aux 14 pays créanciers rassemblés dans le Club de Paris. La dette due par la RDC au Club de Paris est évaluée en septembre 2002 à 10,3 milliards de dollars, dont près de 90 % sont des arriérés accumulés depuis le dernier accord entre le Club de Paris et le Zaïre, en 1989. L'accord de septembre 2002 a consisté à restructurer 9,9 milliards de cette dette selon les termes de Naples[2].
Le Brésil, pays créancier de la RDC mais non membre du Club de Paris, a également signé cet accord. Le montant des dettes accumulées est évalué à environ 4,6 milliards de dollars, ce qui correspond au montant des arriérés sur le principal de la dette extérieure congolaise, et le montant des dettes rééchelonnées est évalué à 4,3 milliards de dollars. Les calculs du FMI estiment que cet accord permet de libérer 300 millions de dollars pour le DSRP[3].
Ces opérations de consolidation de la dette extérieure de la RDC, liées à la mise en œuvre des deux programmes signés avec le FMI, permettent à la RDC de répondre aux conditions de la première phase de l'initiative PPTE. Le point de décision de l'initiative, initialement prévu en mars 2002, a été atteint le 24 juillet 2003.
A ce stade, la RDC se voit gratifiée d'une aide intérimaire et le staff du FMI calcule le montant d'allégement de dette que le pays pourrait recevoir au point d'achèvement de l'initiative prévu en 2006. Dans le cas de la RDC, l'aide intérimaire sera des plus modestes, les créanciers estimant que les termes de la restructuration opérée en 2002 ont été suffisamment importants et qu'il ne reste désormais que très peu de créances datant des premiers échelonnements de la dette du Zaïre au début des années 1980. Le FMI estime que l'aide intérimaire permettra une réduction du service de la dette de 35 millions US dollars en 2003, puis de 73 millions US dollars en 2005[4].
Selon les bailleurs, l'initiative devrait aboutir en 2006 à un allégement de 90% de la dette de la RDC (les allégements étant étalés sur plusieurs décennies), ce qui la ramènerait à 2 milliards de dollars en valeur actuelle nette (VAN) (niveau jugé soutenable par les créanciers) auquel il faudrait ajouter les nouveaux prêts consentis entre-temps. »

[1] Arnaud ZACHARIE, *La stratégie DSRP- PPTE en R. D. Congo* et *La diplomatie du chéquier,* CNCD, Bruxelles, 2003
[2] Le G7 de Naples avait décidé en 1994 de permettre des allégements de dette allant jusqu'à 67 % des dettes restructurées et des rééchelonnements d'autres dettes.
[3] Arnaud ZACHARIE*, La stratégie DSRP- PPTE en R. D. Congo ,* p. 7.
[4] *Ibid,* p.8.

3.2.2. L'avenir du Congo selon les Institutions Financières Internationales

« La Banque mondiale a calculé qu'avec 7 % de croissance en moyenne, il faudrait 60 ans pour que le pays revienne au niveau social qu'il connaissait en 1960! Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté ne prévoit lui-même une croissance suffisante pour réduire la pauvreté qu'à partir de 2009, mais s'empresse d'ajouter que "même ce taux réaliste (de 8,1 % de croissance) est très difficile à réaliser à court et moyen terme. (…) En d'autres termes, ces projections suggèrent que la République Démocratique du Congo ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs internationaux de réduction de la pauvreté absolue d'ici 2015[1]".

Il s'avérerait, en outre, que la RDC à la fin de l'initiative soit susceptible de se retrouver confrontée à un endettement extérieur insoutenable à moyen terme.
Cette situation résulterait principalement de deux facteurs imputables au FMI. Tout d'abord, les projections de croissance des exportations, du PIB, des recettes publiques, etc sur lesquelles se basent ces experts du FMI pour déterminer l'évolution de la viabilité de la dette et dès lors, le montant des allégements octroyés, sont parfaitement irréalistes. Aussi tablent-ils pour la RDC sur un taux de croissance de 7 % et une augmentation de plus de 10 % des exportations dès 2004 et 2005[2]. Comment prendre au sérieux ces estimations extrêmement positives lorsque l'on connaît le marasme économique dans lequel se trouve le pays depuis de trop nombreuses années? Vu qu'on retrouve cet optimisme pour la majorité des pays, il suffirait par exemple d'une chute des cours des matières premières ou d'un tassement de l'aide publique au développement pour que la dette extérieure de ces pays recommence son effet boule de neige[3]. Ensuite, les projections ne prennent pas en compte les nouveaux emprunts qui seront inéluctablement contractés (et gonfleront dès lors, le stock de la dette) pour financer d'importants et indispensables investissements d'infrastructures économiques et sociales. Ainsi, en décembre 2002, les pays partenaires de la RDC ont confirmé leur décision d'engager 2,5 milliards de dollars dans les trois prochaines années pour la reconstruction, la lutte contre le sida, la réintégration des combattants, le budget et le renforcement des capacités.

En 2005, le service de la dette extérieure atteindrait 290 millions de dollars, montant encore considérable vu la pénurie de revenus dont souffre le pays. Ce transfert net de capitaux vers le Nord, représente 27 % du budget de l'Etat, dépassant ainsi les budgets cumulés de santé et d'éducation prévus à terme par le DSRP-I—soit respectivement 15 à 10 % du budget. Sans le montant de l'aide prévue, c'est plus de 43 % des revenus gouvernementaux qui seraient affectés au seul service de la dette[4]. »

Projection du service de la dette de la RDC					
	2001	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**
Service de la dette avant programme (en millions USD)	727,8	588,8	625,5	578,3	573,3
Service de la dette après programme (en millions USD)	…	38,3	155,1	258,8	290,9
Service de la dette après programme (en % des revenus)	218	8	22	29	27

Source: FMI (2003)

[1] *Demain Le Monde*, n°78, novembre 2003.
[2] A. ZACHARIE, *La diplomatie du chéquier,* p.9.
[3] Id., *La stratégie DSRP- PPTE en R. D. Congo,* p.5
[4] Ibid., p.7.

IV. CONCLUSION CRITIQUE

4.1. La dette est impayable :

4.1.2. Economiquement

Il nous paraît inconcevable et même irréaliste pour un pays pillé, de l'obliger de supporter le poids d'une dette qui n'a pas contribué à son développement.
En effet, l'avantage comparatif du Congo repose sur ses ressources humaines et naturelles qui sont nombreuses. Le remboursement de la dette contractée sous le régime de Mobutu ne serait possible qu'en extrayant une partie de la richesse produite par l'exploitation de ses ressources. Or ces dernières ont fait l'objet d'un pillage répété durant l'époque précoloniale et coloniale, tout au long de la dictature de feu Mobutu et jusqu'aux deux dernières guerres, caractérisées par la présence massive des multinationales et autres opérateurs.
De sorte que le pays n'ayant pu, à aucun moment, mettre a profit ses diverses ressources, se trouve de fait aujourd'hui, après plus de quarante ans d'indépendance, au degré zéro de son développement économique. Autrement dit, alors qu'à ce stade la priorité pour ce pays consisterait d'abord à consacrer toutes ses richesses et tous ses efforts dans un processus de reconstruction et de développement durable, la communauté internationale lui exige le remboursement impératif de sa dette extérieure. Dans ces conditions, la Banque mondiale a calculé qu'avec 7 % de croissance en moyenne, il faudrait 60 ans pour que le pays revienne au niveau social qu'il connaissait en 1960.

« Peut on attendre de l'aigle, privé de ses ailes, de prendre son envol ? »

Pour preuve, au lendemain de la victoire militaire de la coalition américano-britannique en Irak, contre le régime de Saddam Hussein, la notion de la dette odieuse fut évoquée par les Etats-Unis qui ont compris que le développement de ce pays n'était possible qu'en affectant ses richesses produites directement dans sa propre reconstruction, plutôt que dans le transfert net consacré au paiement de ses vieilles créances, contractées par une dictature qui a fait chavirer l'économie nationale à un degré de développement zéro.
Cette initiative américaine reconnaît que le service d'une dette odieuse constitue un obstacle au décollage d'une économie profondément meurtrie.

4.1.2. Moralement

En outre il n'est pas concevable sur le plan moral et éthique d'exiger d'une victime de rembourser une dette qui a servi à son bourreau de l'asservir. Or au regard de la doctrine de la dette odieuse, le principe de continuité de l'Etat n'est pas suffisant pour amener un nouvel Etat à s'engager à honorer la dette dite illégitime.
Bien que cette doctrine ne
La problématique juridique de cette doctrine est qu'elle ne constitue qu'une exception du droit international et n'est pas reconnue comme une règle.
C'est pour cela que son application n'est possible que lors d'un changement brutal et radical de régime imposé soit de l'intérieur, soit de l'extérieur. Prenons comme exemple respectivement le cas de l'ex URSS dont le régime bolchevik répudia la dette léguée par la Russie tsariste, et le cas de l'Irak où une annulation de la dette est proposée par les Etats-Unis

en application de la doctrine de la dette odieuse. Insistons que, dans ce dernier cas, la motivation ne repose pas sur un besoin de justice ni de réparation bienveillante envers le peuple irakien, mais plutôt sur la volonté américaine d'assurer ses intérêts économiques et géostratégiques dans la région.

La transposition de cette logique appliquée à la République Démocratique du Congo ne va pas de soi. Car, d'une part, la communauté internationale a assuré ses intérêts économiques et géostratégiques par l'entremise de l'initiative PPTE et, de ce fait, n'a donc aucune motivation à appliquer cette doctrine. D'autre part, la ligne politique suivie jusqu'ici par l'actuel gouvernement ne porte pas en elle l'espoir d'une éventuelle répudiation de la dette. Par ailleurs, quand bien même le pouvoir s'engagerait dans la logique des IFI, sa nature hétéroclite, constitué de composantes animées par des idéologies politiques divergentes, pourrait compromettre à l'aboutissement de l'initiative PPTE.

Nous avons démontré que la dette du Congo est odieuse et il est évident que cette dette est nulle et non avenue. La reconnaissance de cette doctrine comme faisant partie intégrante du droit international constituerait, selon nous, une avancée déterminante dans la défense des droits des peuples.

4.2. Et l'initiative PPTE ?

Après la colonisation du Congo, 44 années se sont écoulées. Quel bilan pouvons nous tirer de cette période ? Force est de constater que son piètre niveau de développement socio-économique constitue un cas d'école en la matière. Les gouvernements occidentaux répondent à cet échec par l'initiative PPTE qui, en réalité, n'est que l'expression de leurs propres intérêts et non pas ceux du peuple qu'ils sont censés aider.

4.2.1. Processus de relégitimation :

L'initiative PPTE est malvenue: elle s'emploie à traiter une dette nulle, car reposant sur des actes illégitimes. Il s'agit, selon nous, d'un habile processus de relégitimation de la dette contractée auprès des anciens gouvernements occidentaux par le Zaïre de Mobutu. En effet, cette gigantesque opération de restructuration consiste à troquer de vieilles dettes illégitimes et impayables contre de nouveaux emprunts à taux avantageux. Du coup, le monticule d'anciennes dettes est remplacé par un stock plus modeste de nouvelles dettes légitimées.

De plus, l'initiative PPTE ne prévoit aucune procédure judiciaire qui permettrait la rétrocession des biens mal acquis. Elle consacre de la sorte l'impunité autant des corrupteurs que des corrompus et ne participe pas à l'avènement d'un modèle transparent sur lequel devra reposer la future nation congolaise. Nous devons constater que la maladie de la corruption n'a pas été traitée à ses racines.

4.2.2. Un leurre :

L'initiative PPTE contribue si peu à l'amélioration des conditions de vie des congolais, contient un tel nombre d'effets pervers par rapport à l'objectif déclaré de réduction de la pauvreté, que la CNUCED et la Commission des droits de l'homme de l'ONU publient des rapports très critiques à son égard. Dans ce pays, dévasté par plus de trente années de dictature, par les deux guerres et où règne la malnutrition chronique, les projections

strictement macro-économiques liées à l'initiative PPTE et aux conditionnalités des IFI sont contraires aux intérêts de la population congolaise. Ce dernier avatar des institutions financières internationales ne prend pas en compte l'aspect social, pour ne retenir que l'aspect financier. C'est une solution de financiers à un problème financier, rien d'autre.

De plus, contre toute logique démocratique, alors que lors de la rédaction du DSRP, la population s'est exprimée en faveur d'un Etat prenant activement part à la reconstruction politique et sociale du pays, on assiste néanmoins au triomphe de la conception néolibérale, minimaliste de l'Etat, réduit à promouvoir les initiatives privées régénératrices de croissance.

Enfin, sous des apparences de générosité, l'initiative PPTE tente de dissimuler un renforcement des PAS, programmes qui fabriquent de la pauvreté depuis 20 ans. Aux mêmes maux, on retrouve les mêmes causes. Tout d'abord, les réformes structurelles impulsées par les IFI impliquent des liquidations et des licenciements massifs. Ainsi, la Gécamines, ce géant minier qui a contribué par le passé jusqu'à 60 % du budget de l'Etat, mais qui traîne aujourd'hui une dette de 4 milliards de dollars, voit ses effectifs réduits de près de moitié: près de 11 000 salariés sur un total de 24 000 subissent un plan de licenciements tandis que les actifs rentables sont transférés vers d'autres structures.

Ainsi, la RDC via l'initiative PPTE, après avoir accepté de reconnecter son économie à l'économie mondiale, de soumettre sa population en souffrance à de nouveaux PAS et de rembourser une grande partie du legs honteux de Mobutu, n'aurait-elle pas comme seule récompense de la poudre aux yeux ?

4.3. La responsabilité des IFI

Les Institutions Financières Internationales sont responsables d'initier un mécanisme de relégitimation de dette odieuse, de même que dans leur comportement face aux différents gouvernements du Congo-Zaïre.

4.3.1. Sous le régime de Mobutu (1965 – 1997) :

Le FMI et la Banque mondiale furent un instrument au service de la politique et de la géostratégie américaine pour récompenser Mobutu pour son appui dans la lutte contre le communisme en Afrique Centrale (Angola, Tchad).
De plus, ils se sont rendus complices des exactions contre les droits humains, économiques, sociaux et culturels que le régime de Mobutu a commises dans la mesure où ils continuaient à assister ce système tyrannique qui, pourtant, n'honorait pas ces engagements. En effet, face au mutisme de ces institutions, le Zaïre a bénéficié plusieurs fois de prêts relatifs aux ajustements structurels sous conditions de respecter les exigences, mais à chaque fois l'Etat prenait l'argent et reniait les conditions qui y étaient attachées. Cette répétition d'accords avec un Etat si mauvais payeur n'est pas dans la culture du FMI et de la Banque mondiale.

4.3.2. Sous le régime de Kabila I (1997 – 2001)

Face à un pays en état d'urgence, quand bien même l'idéologie politique diverge, est-il admissible sur le plan humain et éthique de refuser à assister une population en souffrance?

4.3.3. Sous le régime de Kabila II (2001 – à ce jour)

Les IFI sont responsables, de même que les gouvernements du Club de Paris, de traiter une dette illégitime sale en ce sens qu'il est clairement établi que cette dette est nulle.

D'autre part, elles se rendent responsables et, de ce fait, complices de ne pas influer sur des instances compétentes de manière à amener les pilleurs, qui sont clairement identifiés, à réparer leurs exactions. Comme nous l'avons vu, les preuves existent mais les IFI n'y recourent pas. Les pilleurs continuent à errer librement.

Enfin, ce pays est foudroyé par quatre années de deux guerres successives, ayant coûté la vie à plus de 3,5 millions de personnes. Quatre-vingt quatre pourcents de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté (avec moins de 0,2US$ par jour). Depuis les exactions de l'ancien régime, la RDC s'est retrouvée le 7eme pays dont le niveau de développement humain est le plus faible alors qu'il est un pays qui regorge suffisamment de ressources naturelles. Les IFI se rendent responsables d'obliger le peuple congolais d'honorer un service de la dette qui, à cause de la faiblesse des revenus de l'Etat, représentera après l'annulation PPTE, 40% du budget national[1].

[1] Elena SISTI, *Jubilee Research, Congo (Democratic Republic) Reaches Decision Point*: www.jubileeplus.org/hipc/hipc_news/congo240903.htm

V. ANNEXE : L'initiative PPTE[1]

L'immense dette extérieure, héritée du Zaïre de Mobutu, et quasiment impayée depuis 1993, place la RDC dans une situation irrégulière par rapport à ses différents créanciers. Tandis que les pays partenaires (les cinq principaux créanciers de la RDC sont les Etats-Unis, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie) diminuent de ce fait leur aide publique au développement, le FMI et la Banque mondiale réclament en tant que "créanciers prioritaires" le remboursement en priorité et intégral de leur prêt[2]. La réaction de l'équipe de Joseph Kabila, dont la coopération exemplaire pour ne pas dire la docilité parfaite face aux exigences des créanciers marque l'action politique, ne se fit pas attendre: les remboursements reprirent dès 2001. Dépendant des financements extérieurs pour sa reconstruction, le pays doit régler de manière urgente le problème de ses arriérés afin de régulariser sa situation financière, de profiter de nouveaux prêts et de participer à la nouvelle entreprise de restructuration de la dette concoctée par la Banque mondiale et le FMI: l'initiative PPTE.

5.1. L'initiative PPTE : mode d'emploi

Face à l'ampleur des crises financières liées à l'impossibilité pour un nombre croissant d'Etats d'assurer le remboursement de leurs dettes et à l'échec des multiples thérapeutiques visant à la rendre soutenable, les grands créanciers de ce monde décidèrent en 1996, lors du sommet du G7 de Lyon, de mettre en place ce nouveau processus censé alléger la dette des pays pauvres et très endettés. La nouveauté de cette initiative repose dans la prise en considération de l'ensemble de la dette publique, autant bilatérale que multilatérale. Elle concerne ainsi, pour la première fois, les IFI. Ces institutions seront cependant bien plus actives dans la prise de décisions que dans la pratique des allégements! Autre innovation : afin de redorer leur image quelque peu ternie aux yeux d'une opinion publique de plus en plus critique à leur égard, le FMI et la Banque mondiale présentent la lutte pour la réduction significative de la pauvreté dans les 42 PMA comme un élément essentiel de l'initiative.

Afin d'être éligible à cette initiative, un pays pauvre très endetté (PPTE) doit suivre un véritable parcours du combattant qui se divise en quatre étapes:

La première phase: le pays candidat doit d'abord adopter un programme triennal de réformes avalisé par le FMI et la Banque mondiale. Ce programme s'appuie sur la rédaction d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ce document, assez long à rédiger, est intermédiaire dans un premier temps. Il présente la situation économique du pays et doit préciser dans le détail la liste des privatisations, les mesures de dérégulation économique permettant de générer des ressources pour le remboursement de la dette d'une part, et comment, d'autre part, les fonds résultant de l'allégement seront utilisés, notamment pour lutter contre la pauvreté. Officiellement, le DSRP doit être rédigé selon un "vaste processus participatif", en collaboration avec la société civile locale. Pendant ce temps, le pays en question reçoit un allégement bilatéral (Club de Paris), selon les termes de Naples (67 %), et a accès au prêt "concessionnel" du FMI, de la Banque mondiale et des Etats créanciers.

---

[1] Cette annexe est une reprise fidèle des deux articles d'Arnaud Zacharie : *La stratégie DSRP- PPTE en R. D. Congo et La diplomatie du chéquier,* CNCD, Bruxelles, 2003.

[2] La dette extérieure totale de la RDC fin 2001 est évaluée à près de 13 milliards de dollars. Les arriérés représentent les 3/4 de la dette totale essentiellement due aux pays du Club de Paris (70,5 %) et aux institutions multilatérales (24,2 %).

Le point de décision : à la fin de la première phase, une analyse de "soutenabilité" de la dette du pays endetté, effectuée par le FMI et la Banque mondiale, détermine le montant de l'allégement octroyé au terme de l'initiative. Le critère retenu pour décider d'une éventuelle insoutenabilité de la dette est le rapport entre la valeur actuelle de sa dette et le montant annuel de ses exportations. Si ce ratio est inférieur à 150 %, la dette du pays concerné est déclarée "soutenable", il n'est dès lors pas éligible pour l'allégement multilatéral. Par contre, si le ratio est supérieur à 150 %, la dette est considérée insoutenable, le pays est alors élu pour la seconde phase et bénéficie d'un allégement portant cependant uniquement sur le service de la dette pour la période couverte par l'accord avec le FMI. Le taux de ces allégements atteint 90% depuis le sommet du G7 de Cologne. Mais qu'on ne s'y trompe pas: à ce stade, le stock de la dette du pays en question n'a pas diminué. On a juste quelque peu réduit le montant de certains remboursements.

La seconde phase : une fois élu pour l'initiative, le pays doit se lancer dans une nouvelle phase de réformes avalisées par le FMI et la Banque mondiale et rédiger un DSRP définitif. La durée de cette période est "flottante", elle varie entre un et trois mois. Elle est déterminée par la rédaction du DSRP et la mise en œuvre satisfaisante des réformes-clés convenues avec le FMI. Ces réformes-clés correspondent en fait à un renforcement de l'ajustement structurel des années 1980 et 1990, rebaptisé DSRP pour la circonstance.

Le point d'achèvement : au point d'achèvement, le pays endetté se voit accorder l'allégement calculé dès le point de décision. Ces allégements prendront pour l'essentiel la forme de remises d'intérêts et de dons destinés à financer le service de la dette, et non de réductions directes de l'encours de cette dette. Ils sont octroyés annuellement et étalés au long des échéances, c'est-à-dire sur plusieurs décennies. La mise en œuvre intégrale de l'initiative ne se traduira ainsi pas par une diminution de la valeur de la dette. On allège juste ce qu'il faut pour que la dette redevienne soutenable selon les critères du FMI, et dès lors, remboursable. La dette bilatérale du pays voit, quant à elle, officiellement 90% de son stock non APD pré-date butoir annulé selon les termes de Cologne. Cette annulation n'est malheureusement que bien peu visible dans la pratique[1]!

5.2. Réformes et aménagements

Quels furent les remaniements que durent mettre en œuvre les nouvelles autorités de Kinshasa pour franchir les différentes étapes de l'initiative?

La première phase fut caractérisée par:

- la rédaction du DSRP intermédiaire,
- l'application successive de deux programmes de réformes économiques et structurelles impulsées par le FMI,
- une énorme entreprise de restructuration de la dette publique.

Le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) de la République Démocratique du Congo, publié à Kinshasa en mars 2002, compile une liste détaillée de réformes à mettre en oeuvre pour sortir le pays du marasme dans lequel il se trouve. Il a été traduit en quatre langues pour accroître son accessibilité auprès des populations congolaises. Entre 1998 et 2000, le DSRP-I souligne que trois millions de

[1] D. MILLET et E. TOUSSAINT, *50 questions 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale*, Ed. Syllepse, Paris, 2002, p.139-141.
A. ZACHARIE, L*a stratégie DSRP- PPTE en R. D. Congo,* p. 8.

personnes sont mortes des conséquences du conflit en RDC, dont 350 000 sont victimes de violences directes et 2 150 000 sont victimes de malnutrition et de maladie.

Pour la rédaction de ce document, des mécanismes de consultation ont été mis en place, mais de manière très artificielle et avec des résultats très modestes étant donné la situation d'insécurité prévalant dans plusieurs régions du pays. Toutefois, le mécanisme a débouché sur la définition de trois secteurs prioritaires en matière de pauvreté : la santé, l'éducation et le cadre de vie (accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'hygiène, à l'habitat, etc.)[1] .

Le Document intermédiaire s'articule en trois piliers censés permettre la réalisation d'un cycle de développement par étapes.

Le premier pilier "Paix et bonne gouvernance" vise à restaurer et à consolider la paix intérieure (réconciliation et réinsertion des enfants-soldats), à prendre en charge les victimes des conflits (désarmement, destruction des armes, réinsertion des combattants démobilisés, réhabilitation des infrastructures), à garantir la stabilité aux frontières (conférence des Grands Lacs sur la paix) et à assurer la bonne gouvernance politique (élections libres, constitution), administrative (mise en place d'une administration décentralisée) et judiciaire (réforme du système judiciaire, promulgation d'une loi anti-corruption, etc.).

Le deuxième pilier "Stabilisation macro-économique et croissance pro-pauvre" compile pas moins de neuf axes dans le but de garantir une croissance durable, ce qui implique selon le document de stabiliser le cadre macro-économique, de libéraliser l'économie, de réhabiliter les infrastructures et de relancer les secteurs productifs.

Enfin, le troisième pilier "Dynamique communautaire" concerne la stratégie d'appui à la Dynamique communautaire, c'est-à-dire une stratégie en quatre axes qui prend en compte les efforts des populations locales et privilégie un processus de gestion participatif au détriment d'une bureaucratisation partiellement responsable des échecs antérieurs.

La mise en œuvre des stratégies en trois piliers est également divisée en trois phases: 2000-2002 (processus de paix et stabilisation macro-économique), 2002-2005 (réhabilitation des infrastructures, du capital humain et des capacités de gouvernance) et 2005-2010 (relance de l'économie et de la croissance). Cette troisième phase, censée débuter au moment où le document final sera rédigé (début 2005), reste évidemment dépendante de la capacité de l'Etat à mobiliser des moyens suffisants à cet ambitieux programme, ce qui est loin d'être acquis. Par exemple, "une mission conjointe de l'OMS et de l'Unicef en juin 2001, a estimé que le minimum d'investissement initial nécessaire pour arrêter la mortalité et renverser définitivement les indicateurs de santé serait de 3,5 milliards US dollars par an, alors que les interventions des bailleurs de fonds n'ont été que de 82,19 millions US dollars entre 1998 et 2001"[2].

Quant aux réformes macro-économiques, dès juin 2001, la RDC entame le premier programme avec le FMI, appelé programme intérimaire renforcé. Ce programme consiste à briser l'inflation, à contrôler la gestion des dépenses publiques et à mettre en œuvre un environnement propice aux investissements internationaux. Sur le plan budgétaire, un rigoureux plan de trésorerie est mis au point, basé sur la centralisation des recettes et l'ordonnancement des dépenses sur base des ressources effectivement mobilisées. Sur le plan monétaire, la monnaie congolaise est dévaluée de 84,1 % par rapport au dollar et un taux de change unique est mis en place dans le cadre d'un régime de change flottant. Enfin, sur le plan structurel et sectoriel, toute une série de mesures ont pour objectif d'ouvrir l'économie congolaise aux investissements extérieurs[3].

[1] *Ibid*.„ p.2.
[2] *Ibid.„ p.7.*
[3] *Ibid*.„ p.2.

Le deuxième programme, signé avec le FMI en juin 2002, nommé programme de réduction de la pauvreté et facilités de croissance (Povrety Reduction and Growth Facilities Program, PRGF-program) vise l'approfondissement de ces réformes de stabilisation et de reconstruction. Il table prioritairement sur :

- l'augmentation des investissements étrangers dans le cadre du Projet de reconstruction et de réhabilitation (EMRRP) de la Banque mondiale et des stratégies sectorielles,

- l'augmentation de l'exportation des ressources naturelles, censées représenter entre un tiers et la moitié de la croissance annuelle du PIB. Dans ce but, ce programme triennal (2002-2005) prévoit l'approfondissement des réformes en matières fiscales, budgétaires, monétaires et financières, structurelles, administratives et techniques[1].

Enfin, l'entrée de la RDC dans la première phase de l'initiative PPTE lui permet de bénéficier d'une opération de "régularisation" de sa dette extérieure. Cette restructuration s'est dessinée en deux temps : en juin 2002 pour la dette multilatérale et en septembre 2002 pour la dette due au Club de Paris.

La première phase a consisté à régler le remboursement des arriérés de la RDC envers le FMI et la Banque mondiale. Le processus vise à garantir le remboursement par une opération de "consolidation", c'est-à-dire en remplaçant les arriérés impayés et impayables par de nouvelles dettes à un taux d'intérêt "concessionnel" de 0,5 %. Concrètement, quatre pays (Belgique, France, Suède, Afrique du Sud) ont prêté la somme nécessaire à la RDC pour qu'elle rembourse ses arriérés au FMI. Ensuite, le FMI a prêté la somme nécessaire à la RDC pour rembourser ces prêts d'Etat. Dans le même temps, la Banque mondiale a octroyé un crédit à la RDC pour que le pays liquide ses arriérés à son égard. Au final, la RDC a troqué ses arriérés multilatéraux contre une nouvelle dette à 0,5 % due au FMI et à la Banque mondiale.

La seconde phase a consisté à régler le remboursement des arriérés dus aux 14 pays créanciers rassemblés dans le Club de Paris. La dette due par la RDC au Club de Paris est évaluée en septembre 2002 à 10,3 milliards de dollars, dont près de 90 % sont des arriérés accumulés depuis le dernier accord entre le Club de Paris et le Zaïre, en 1989. L'accord de septembre 2002 a consisté à restructurer 9,9 milliards de cette dette selon les termes de Naples[2].

Le Brésil, pays créancier de la RDC mais non membre du Club de Paris, a également signé cet accord. Le montant des dettes accumulées est évalué à environ 4,6 milliards de dollars, ce qui correspond au montant des arriérés sur le principal de la dette extérieure congolaise, et le montant des dettes rééchelonnées est évalué à 4,3 milliards de dollars. Les calculs du FMI estiment que cet accord permet de libérer 300 millions de dollars pour le DSRP[3].

Ces opérations de consolidation de la dette extérieure de la RDC, liées à la mise en œuvre des deux programmes signés avec le FMI, permettent à la RDC de répondre aux conditions de la première phase de l'initiative PPTE. Le point de décision de l'initiative, initialement prévu en mars 2002, a été atteint le 24 juillet 2003.

A ce stade, la RDC se voit gratifiée d'une aide intérimaire et le staff du FMI calcule le montant d'allégement de dette que le pays pourrait recevoir au point d'achèvement de l'initiative prévu en 2006. Dans le cas de la RDC, l'aide intérimaire sera des plus modestes, les créanciers estimant que les termes de la restructuration opérée en 2002 ont été suffisamment importants et qu'il ne reste désormais que très peu de créances datant des premiers échelonnements de la dette du Zaïre au début des années 1980. Le FMI estime que

[1] *Ibid,* p.11.

[2] Le G7 de Naples avait décidé en 1994 de permettre des allégements de dette allant jusqu'à 67 % des dettes restructurées et des rééchelonnements d'autres dettes.

[3] *Ibid,* p. 7.

l'aide intérimaire permettra une réduction du service de la dette de 35 millions US dollars en 2003, puis de 73 millions US dollars en 2005[1].
Selon les bailleurs, l'initiative devrait aboutir en 2006 à un allégement de 90% de la dette de la RDC (les allégements étant étalés sur plusieurs décennies), ce qui la ramènerait à 2 milliards de dollars en valeur actuelle nette (VAN) (niveau jugé soutenable par les créanciers) auquel il faudrait ajouter les nouveaux prêts consentis entre-temps.

5.3. Les insuffisances de l'initiative PPTE

5.3.1. Un leurre pour la réduction de la pauvreté.

L'initiative PPTE contribue si peu à l'amélioration des conditions de vie des congolais, contient un tel nombre d'effets pervers par rapport à l'objectif déclaré de réduction de la pauvreté, que la CNUCED et la Commission des droits de l'homme de l'ONU publient des rapports très critiques à son égard. Dans ce pays, dévasté par plus de trente années de dictature, par les deux guerres et où règne la malnutrition chronique, les projections strictement macro-économiques liées à l'initiative PPTE et aux conditionnalités des IFI sont contraires aux intérêts de la population congolaise. Ce dernier avatar des institutions financières internationales ne prend pas en compte l'aspect social, pour ne retenir que l'aspect financier. C'est une solution de financiers à un problème financier, rien d'autre.

En effet, tout d'abord, l'obligation contenue dans l'initiative de rembourser en priorité les arriérés de la dette à la Banque mondiale et au FMI, prive de ressources publiques des secteurs vitaux mais complètement dévastés tels que l'enseignement, la santé, l'emploi, etc. Ce retrait de l'Etat des secteurs sociaux de base entraîne le dysfonctionnement du système sanitaire, éducatif, … et l'émergence de centres hospitaliers et de centres d'enseignements privés dont les services sont du coup inaccessibles pour les gagne-petit. Accéder aux soins de santé, à une alimentation équilibrée, à l'école, est devenu hors de portée pour une multitude de congolais. Alors que lors de la rédaction du DSRP, la population s'est exprimée en faveur d'un Etat prenant activement part à la reconstruction politique et sociale du pays, on assiste néanmoins au triomphe de la conception néolibérale, minimaliste de l'Etat, réduit à promouvoir les initiatives privées régénératrices de croissance.

Deuxièmement, sous des apparences de générosité, l'initiative PPTE tente de dissimuler un renforcement des PAS, programmes qui fabriquent de la pauvreté depuis 20 ans. Aux mêmes maux, on retrouve les mêmes causes. Tout d'abord, les réformes structurelles impulsées par les IFI impliquent des liquidations et des licenciements massifs. Ainsi, la Gécamines, ce géant minier qui a contribué par le passé jusqu'à 60 % du budget de l'Etat, mais qui traîne aujourd'hui, une dette de 4 milliards de dollars voit ses effectifs réduits de près de moitié: près de 11 000 salariés sur un total de 24 000 subissent un plan de licenciements tandis que les actifs rentables sont transférés vers d'autres structures.
Ensuite, la stratégie visant à promouvoir la croissance via l'investissement privé et l'exportation des matières premières est un véritable anachronisme économique. En effet, il a été plus d'une fois démontré que les investissements suivent la croissance et ne la précèdent pas. De plus, loin d'être indéfiniment extensible, le marché mondial des matières premières est actuellement en surproduction chronique. Dès lors, ces deux préceptes de développement sont parfaitement inefficaces mais toujours recommandés pour ne pas dire imposés par les IFI.
Enfin, dans le but de pallier les graves carences démocratiques et sociales des programmes d'ajustement structurel, la stratégie DSRP-PPTE cherche à ajouter aux réformes d'hier de nouvelles préoccupations. Ainsi, la stratégie table notamment sur une corrélation entre

[1] *Ibid,* p.8

croissance économique et pauvreté, mais cette idée séduisante de "croissance pro-pauvre", au demeurant peu claire, ne va pas de soi. Comme le souligne la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : "Il n'est pas exclu qu'une stratégie trop axée sur la lutte contre la pauvreté soit mauvaise pour la croissance. (…). Il n'est donc pas impossible qu'en ajoutant des conditions de lutte contre la pauvreté à leur programme d'ajustement, le FMI et la Banque mondiale ne conduisent les pays dans une impasse, en leur imposant des objectifs inconciliables à court terme[1]". En effet, promouvoir la croissance globale de l'économie et mener des politiques sociales ciblées sur les populations les plus pauvres peuvent mener à des choix inconciliables. Comment dès lors garantir des politiques substantielles dans chacun de ces domaines et établir, si besoin est, des priorités? En cas de croissance, d'aide ou de revenus d'exportations moindres que prévus, il est à craindre que des choix douloureux doivent être opérés. Le poids des institutions financières internationales risque, dès lors, d'être déterminant, puisque les dépenses sociales dépendent de l'aval de la Banque mondiale et que les tranches de prêt du FMI dépendent du respect des critères de performances macro-économiques[2].

Afin de clore ce paragraphe consacré à l'incapacité de l'initiative PPTE de propulser un développement social en RDC, notons que la Banque mondiale a calculé qu'avec 7 % de croissance en moyenne, il faudrait 60 ans pour que le pays revienne au niveau social qu'il connaissait en 1960! Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté ne prévoit lui-même une croissance suffisante pour réduire la pauvreté qu'à partir de 2009, mais s'empresse d'ajouter que "même ce taux réaliste (de 8,1 % de croissance) est très difficile à réaliser à court et moyen terme. (…) En d'autres termes, ces projections suggèrent que la République Démocratique du Congo ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs internationaux de réduction de la pauvreté absolue d'ici 2015[3]".

5.3.2. PPTE: outil de manipulation de la dette.

L'initiative PPTE est malvenue: elle s'emploie à traiter une dette nulle car dans son fondement, illégale, illégitime au regard de la doctrine juridique de la dette odieuse. Il s'agit ni plus ni moins d'un habile processus de réhabilitation, de blanchiment de la dette léguée par le Zaïre de Mobutu. En effet, cette gigantesque opération de restructuration consiste à troquer de vieilles dettes odieuses et impayables contre de nouveaux emprunts à taux avantageux. Du coup, le monticule de dettes illégitimes et impayables est remplacé par un stock plus modeste de nouvelles dettes "payables", légales, propres. Résultat de l'opération : on a, d'une part, réussi à se prémunir (à expliquer) le caractère odieux de la dette et, d'autre part, le remboursement des arriérés reprend! Les IFI sont ainsi gagnantes sur toute la ligne. En 2005, le service de la dette extérieure atteindrait 290 millions de dollars, montant encore considérable vu la pénurie de revenus dans le pays. Ce transfert net de capitaux vers le Nord, représente 27 % du budget de l'Etat, dépassant ainsi les budgets cumulés de santé et d'éducation prévus à terme par le DSRP-I—soit respectivement 15 à 10 % du budget. Sans le montant de l'aide prévue, c'est plus de 43 % des revenus gouvernementaux qui seraient affectés au seul service de la dette[4].

Projection du service de la dette de la RDC					
	2001	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**
Service de la dette avant programme (en millions USD)	727,8	588,8	625,5	578,3	573,3
Service de la dette après programme (en millions USD)	…	38,3	155,1	258,8	290,9

[1] CNUCED, "*Rapport sur les PMA"*, 2000, p. 155-171.
[2] A. ZACHARIE, L*a stratégie DSRP- PPTE en R. D. Congo ,* p. 9
[3] *Demain Le Monde*, n°78, novembre 2003.
[4] *Ibid.,*. p.7.

Service de la dette après programme (en % des revenus)	218	8	22	29	27

Source: FMI (2003)

Il s'avérerait, en outre, que la RDC à la fin de l'initiative soit susceptible de se retrouver confrontée à un endettement extérieur insoutenable à moyen terme.
Cette situation résulterait principalement de deux facteurs imputables au FMI. Tout d'abord, les projections de croissance des exportations, du PIB, des recettes publiques, etc sur lesquels se basent ces experts du FMI pour déterminer l'évolution de la viabilité de la dette et dès lors, le montant des allégements octroyés, sont parfaitement irréalistes. Aussi tablent-ils pour la RDC sur un taux de croissance de 7 % et une augmentation de plus de 10 % des exportations dès 2004 et 2005[1]. Comment prendre au sérieux ces estimations extrêmement positives lorsque l'on connaît le marasme économique dans lequel se trouve le pays depuis de trop nombreuses années? Vu qu'on retrouve cet optimisme pour la majorité des pays, il suffirait par exemple d'une chute des cours des matières premières ou d'un tassement de l'aide publique au développement pour que la dette extérieure de ces pays recommence son effet boule de neige[2]. Ensuite, les projections ne prennent pas en compte les nouveaux emprunts qui seront inéluctablement contractés (et gonfleront dès lors, le stock de la dette) pour financer d'importants et indispensables investissements d'infrastructures économiques et sociales. Ainsi, en décembre 2002, les pays partenaires de la RDC ont confirmé leur décision d'engager 2,5 milliards de dollars dans les trois prochaines années pour la reconstruction, la lutte contre le sida, la réintégration des combattants, le budget et le renforcement des capacités.

Non seulement, l'initiative PPTE ne participera nullement à une diminution significative de la pauvreté ni de l'endettement en RDC, mais elle risque tout simplement de péricliter pour cause de sous-financement, comme cela s'est déjà passé dans de nombreux pays pauvres sous ajustement. En effet, le plan financier de la stratégie prévoit en 2005 un déficit de financement de plus de 800 millions de dollars à combler par l'aide extérieure et de nouveaux prêts[3].

La RDC après avoir accepté de reconnecter son économie à l'économie mondiale pilotée par les IFI, de soumettre sa population déjà en souffrance à de nouveaux PAS et de rembourser une grande partie du legs honteux de Mobutu n'aurait-elle pour toute récompense que de la poudre aux yeux!?

[1] Id., *La diplomatie du chéquier*, p.9.
[2] A. Zacharie, *La stratégie DSRP- PPTE en R. D. Congo,* p.5
[3] Ibid., *p. 18-19*